



Entrée en classe
à l'école Jacques-Prévert

page 15

>> VOTRE VILLE

Circuler à vélo

page 20

>> DOSSIER

Inclusion des enfants
en situation de handicap

page 28

>> ENVIRONNEMENT

Fresque
de la biodiversité

Infos pratiques

www.ville-romagnat.fr

MAIRIE

Château de Bezance
20 avenue de la République
63540 Romagnat

✓ Services administratifs

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Tél. 04 73 62 79 79 - accueil-mairie@ville-romagnat.fr

✓ Service aménagement et patrimoine

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Tél. 04 73 62 79 99 - service-technique@ville-romagnat.fr

✓ Police municipale

du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Tél. 04 73 87 58 53 - police-municipale@ville-romagnat.fr

✓ Service éducation – jeunesse

du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Tél. 04 73 62 79 51 - portail.famille@ville-romagnat.fr

✓ Service culture - sports - vie associative

Tél. 04 73 62 79 98 - billetterie@ville-romagnat.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

3 rue des Fours à Chauz
63540 Romagnat
www.ville-romagnat.fr

✓ Service social, repas à domicile, aide aux courses, accompagnement social, lieu information seniors

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
(fermeture à 16 h 30 le vendredi).

Tél. 04 73 62 63 00 - service-social@ville-romagnat.fr

✓ Multi-accueil « Gribouille et Carapate »

du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15

Tél. 04 73 62 60 14 - gribouille.carapate@ville-romagnat.fr

✓ RAM (Relais d'assistants maternels)

lundi de 12 h à 17 h, mardi de 12 h à 14 h,
vendredi de 11 h 30 à 13 h 30

Tél. 04 73 84 63 29 - 06 18 31 83 98

lea.bayle@ville-aubiere.fr

EHPAD LES TONNELLES

3 place François-Mitterrand
63540 Romagnat

Tél. 04 73 62 73 20 - ehpad.lestonnelles@ville-romagnat.fr

Numéros d'urgence

✓ SAMU. Tél. 15

✓ Centre anti-poison Tél. 04 72 11 69 11

✓ Gendarmerie Tél. 17 - 04 73 62 60 64

cob.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

✓ Pompiers Tél. 18

✓ Toutes urgences (numéro européen) Tél. 112

✓ Dépannage électricité (ENEDIS) Tél. 09 726 750 63

✓ Dépannage gaz (GRDF) Tél. 0800 47 33 33

✓ Dépannage eau (SUEZ) Tél. 0977 401 135

Sommaire

>> LE MOT DU MAIRE.....	3
>> ACTUALITÉS.....	4
>> VOTRE VILLE.....	10
>> DOSSIER.....	20
>> TRAVAUX.....	24
>> ENVIRONNEMENT.....	28
>> JEUNESSE.....	33
>> SOLIDARITÉ.....	36
>> CULTURE.....	40
>> RETOUR EN IMAGES.....	42
>> METROPOLE.....	47
>> PAGES ASSOCIATIVES.....	48
>> LIBRE EXPRESSION.....	58

Conseil municipal

MAIRE

Laurent BRUNMUROL

ADJOINTS

Soizick BOUCHET, Jean FONTENILLE, Chantal LELIÈVRE,
Philippe CEYSSAT, Jacques LARDANS, Marie-Jeanne
GILBERT, Anne-Marie MOTA-DI TOMMASO

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Christiane DEMOUSTIER, Anthony DE SOUSA, Jean-Louis
CHAUVET, Hélène GAUTHIER-RASPAIL, Bertrand ZANNA,
Annette BRUGIERE, Thierry MICHEL, Roland PETIT, Nathalie
BARREIROS, Cédric VAUCLARD, Cécile SCHEREPIN, Daniel
RIEUTORD, Isabelle BUGUELLOU-PHILIPPON, Franck
FARINA, Monique CHARTIER, Anthony FERRANDON,
Delphine DUGAT, Laurent VALLENET

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS

Prenez rendez-vous avec les élus sur www.ville-romagnat.fr
(rubrique votre ville / instances municipales / élus) ou adressez-
vous à l'accueil de la mairie au 04 73 62 79 79.



« Je souhaite
que nous restions
unis, solidaires
et fidèles
à notre devise
Liberté, Egalité,
Fraternité ».

Madame, Monsieur,
Chers Romagnatois,

Deux ans déjà que notre planète connaît une crise sanitaire majeure. Il y a quelques semaines nous pensions que la situation pouvait s'améliorer. Mais, suite aux dernières recommandations de fin novembre, nous devons encore rester vigilants. En ce début d'année, faisons le vœu de pouvoir retrouver des conditions de vie sereine. Cela passera par la vaccination et le respect des gestes barrières.

Cette pandémie que nous subissons depuis le début de ce deuxième mandat, ne nous a pas empêchés, services et élus, de mener à terme bon nombre de projets en 2021.

Je rappellerai certains d'entre eux, comme :

- ✓ les travaux d'assainissement et de voirie sur le haut de l'avenue Gergovia et ainsi la fin des travaux de la place François-Mitterrand,
- ✓ les travaux et l'acquisition d'équipements pour la cuisine centrale cantonale qui a démarré son activité mi-août 2021,
- ✓ les travaux d'assainissement et de voirie à Opme, impasse des Mancenilles et chemin de Giroux....

En parallèle, des travaux débutés en 2021 se termineront en 2022, notamment à l'espace Bernard-Brajon, comme :

- ✓ les locaux associatifs,
- ✓ l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement...

Et bien sûr, d'autres travaux seront menés en 2022, comme :

- ✓ les études pour la réalisation d'une nouvelle gendarmerie sur notre territoire grâce à l'acquisition par la commune des anciens locaux « ALDI » pour un montant de 750 000 euros
- ✓ en coordination avec la Métropole : les études de sol concernant les futurs bassins d'orage et la sécurisation des circulations sur notre territoire...

Dès 2014, nous avons enclenché une dynamique, dans le large éventail du périmètre des compétences communales, depuis la petite enfance jusqu'aux seniors, en passant par l'environnement, l'accessibilité et la participation citoyenne.

Cette dynamique fait que Romagnat est reconnue pour sa qualité de vie.

De plus, les propositions diversifiées de logements permettent et permettront d'accueillir de nouveaux habitants qui profiteront ainsi de cette qualité de vie.

Je remercie tous les élus du conseil municipal qui, par leur implication et leur travail, participent activement à la vie de la collectivité.

Je remercie aussi l'ensemble des agents de la commune pour leur engagement au service des habitants.

Je n'oublie pas toutes celles et tous ceux d'entre vous qui contribuent quotidiennement à la vie de notre commune : un grand merci à tous.

2022 apportera peut-être de nouvelles épreuves mais aussi son lot d'espoir. Je souhaite qu'en toutes circonstances nous restions unis, solidaires et fidèles à notre devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Transmettre cet enseignement à nos plus jeunes, c'est léguer nos valeurs aux générations futures qui à leur tour pourront les défendre.

Je vous souhaite à tous, au nom de l'équipe municipale, une bonne et heureuse année 2022.

Laurent BRUNMUROL

Maire de Romagnat
Vice-Président de Clermont
Auvergne Métropole



Directeur de la Publication : Laurent Brunmurol, Maire - **Coordination** : Soizick Bouchet, Isabelle Buguello-Philippon, Service communication
Comité de lecture : Laurent Brunmurol, Soizick Bouchet, Chantal Lelièvre, Anne-Marie Mota-di Tommaso, Christiane Demoustier, Isabelle Buguello-Philippon, Monique Chartier, Maryse Roy, Anne-Marie Laydier - **Mise en page et impression** : SIC Impression - ZAC Champ Lamet - 4 rue André-Citroën - 63430 Pont-du-Château - **N°ISSN** : 1283 - 5080 - Tiré à 4400 exemplaires
En couverture : Entrée en classe à l'école maternelle Jacques-Prévert.

Recensement de la population Du 20 janvier au 19 février

Le recensement, c'est utile à tous

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...



Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...).



Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclameraient de l'argent.

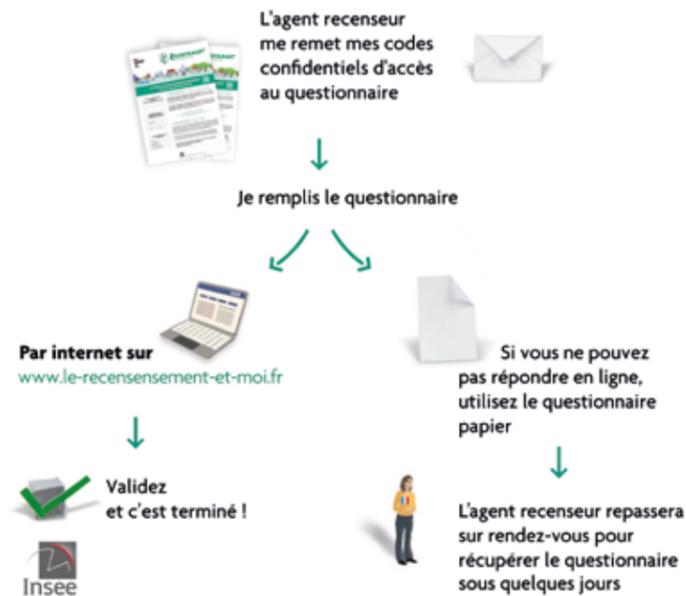
Le recensement, c'est simple : répondez par internet

Un agent recenseur déposera dans votre boîte aux lettres ou vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour s'assurer que vous ne soyez pas compté plusieurs fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?



Les agents recenseurs

Dix-sept agents recenseurs sont chargés du recensement. Ils sont munis d'une carte officielle prouvant leur identité et leur fonction.

Ils effectueront une tournée de reconnaissance des quartiers la première semaine de janvier. Entre le 20 janvier et le 19 février, ils déposeront les codes dans votre boîte aux lettres ou se présenteront à votre domicile.

Réservez-leur un bon accueil

Pendant toute la durée du recensement, vous pouvez contacter la mairie
Tél. 04 73 62 79 79
agent.recensement@ville-romagnat.fr

La réponse par internet doit être privilégiée



Ludovic BABUT



Nicolas BATISSE



Cécile BLANC



Michelle FAUCHER



Baptiste FAURE



Mégane FRIESE



Jocelyne HOUSSIER



Johanna LELIÈVRE



Laura MECHALI



Laura MELCHIADE



Camille MONTORIER



Camille PINA



Emilien PLANEIX



Pascale RAVEL



Anne ROUELLE



Catherine SEBASTIAO DOMINGOS

Sécurité sanitaire et recensement

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les agents recenseurs
- ✓ Les contacts physiques entre l'agent et les habitants devront être réduits et seront soumis aux règles de distance physique
- ✓ Dans les maisons individuelles, la notice comportant les identifiants de connexion au questionnaire internet sera déposée dans la boîte aux lettres le jeudi 20 ou le vendredi 21 janvier. Vous aurez jusqu'au mardi 25 janvier pour répondre en ligne
- ✓ La réponse par internet doit être privilégiée

Collecte des sapins de Noël

Un point de collecte pour les sapins de Noël a été installé par Clermont Auvergne Métropole sur le parking du stade, avenue des Pérouses.

En effet, les sapins ne doivent pas être déposés dans les bacs vert d'eau (bio-déchets) car ils ne sont pas valorisables en méthanisation.

Les sapins naturels (ni floqués, ni colorés) et leurs éventuels socles en bois peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier. Attention, les sapins en plastique, les sapins naturels floqués et colorés, les pots en plastique ou en terre, les décorations ne doivent pas être apportés sur ce point de collecte, destiné uniquement aux sapins naturels.



Déneigement

Chaque année, de mi-novembre à fin mars, les services de la mairie de Romagnat et de Clermont Auvergne Métropole sont mobilisés pour assurer la viabilité hivernale.

Dès le mois d'octobre, les mécaniciens préparent les deux véhicules utilisés en contrôlant leur entretien et en montant les lames de déneigement. Une astreinte de cinq agents peut être mobilisée la nuit et les week-ends pour les opérations de salage ou de déneigement effectués par un poids lourd, qui traite les grands axes, et un véhicule plus léger, utilisé dans les bourgs.

Un plan d'intervention définit les priorités : les voies empruntées par les bus, les axes desservant les écoles puis les rues les plus fréquentées ou celles présentant des difficultés particulières.

Pour faciliter le travail des agents, les voitures doivent être stationnées de façon à permettre le passage des engins de déneigement. En effet, la progression des chasse-neige est parfois entravée par des véhicules mal garés, en particulier dans les rues étroites des bourgs de Romagnat, Opme et Saulzet-le-Chaud.

Les transports en commun gratuits le week-end

Depuis le 4 décembre, les transports en commun sont gratuits le week-end sur le périmètre du SMTC-AC (Clermont Auvergne Métropole, Pérignat-sur-Allier et Mur-sur-Allier). La gratuité commence à partir du premier service du samedi matin jusqu'au dernier service de la nuit du dimanche, pour le tramway, les bus et le transport à la demande, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Elle est valable pour tous, quels que soient son âge ou son lieu de domicile, sans présenter une carte ou un ticket.

Cette expérimentation, issue des rencontres citoyennes de la mobilité, est prévue pour une durée de 24 mois. Elle s'inscrit dans la continuité des gratuités mises en place avec succès pour le bus de nuit BEN et pour les vélos en libre-service C.Vélo (abonnement et première demi-heure).

L'objectif principal est de reporter l'usage de la voiture individuelle vers les transports en commun pour :

- ✓ inciter à recourir aux transports en commun sans contrainte de coût
- ✓ enclencher une dynamique d'usage des transports en commun en semaine pour les nouveaux usagers du week-end
- ✓ renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville grâce à un accès simple et gratuit
- ✓ soutenir l'activité économique des commerçants ouverts le week-end
- ✓ apaiser la ville
- ✓ améliorer la qualité de l'air
- ✓ réduire la pollution sonore générée par le trafic routier.

La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi ELAN (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique), le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, etc.) sont dématérialisés.

Depuis le début de l'année, un pétitionnaire peut déposer sa demande en ligne sur le Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de ce service public en rendant consultables les dossiers par tous les acteurs qui instruisent la demande, la commune de Romagnat et le service Autorisation du Droit du Sol (ADS) de Clermont Métropole, mais aussi en sollicitant les avis des architectes des bâtiments de France (ABF) pour les secteurs protégés comme Opme ou du SDIS pour les projets impliquant des problématiques de sécurité. A terme, des économies et un gain de temps seront faites.

Le GNAU simplifie la procédure et permet aux pétitionnaires et aux professionnels de s'informer, de déposer et de suivre leurs dossiers à distance.

Préalablement au dépôt d'un dossier, il est conseillé de consulter la « foire aux questions urbanisme » sur le site www.ville-romagnat.fr (**rubrique Vos Démarches / Faire des Travaux**). Vous y trouverez des réponses sur les démarches à entreprendre, les autorisations nécessaires et les pièces à joindre au dossier.

Les grandes étapes

- ✓ Créer un compte sur le Guichet Unique des Autorisations d'Urbanisme : <https://gnau.clermontmetropole.eu>
- ✓ Créer et déposer son dossier : lorsque la demande est complète, un accusé de réception électronique est délivré
- ✓ Suivre le dossier : il est possible de le consulter, de le modifier ou de visualiser les échanges avec le service instructeur
- ✓ Compléter le dossier : le service ADS peut demander des pièces complémentaires par exemple si certains documents sont incomplets
- ✓ Recevoir la décision : elle est notifiée par mail
- ✓ Finaliser le dossier : après la délivrance de l'autorisation, la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) puis la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) pourront aussi être faites en ligne.

Les pétitionnaires qui n'ont pas la possibilité de déposer leur demande en ligne pourront continuer à la déposer en mairie en 6 exemplaires (ou 7 pour Opme).

Plus d'informations

Service Aménagement, patrimoine :
amenagement-patrimoine@ville-romagnat.fr
Tél. 04 73 62 79 99

Donation de tableaux

Au début des années 2000, Monsieur Claude Revardeau, artiste romagnatois et membre de l'ARAL (Association Romagnatoise des Artistes Locaux), avait réalisé un ensemble de 21 tableaux représentant un lieu emblématique de chacune des 21 communes de la Communauté de Communes de l'époque devenue depuis Clermont Auvergne Métropole.



Madame Revardeau et son fils, héritiers des œuvres depuis le décès de leur époux et père, ont souhaité faire don de ces toiles à la commune de Romagnat.

Le maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient bien sincèrement ces généreux donateurs et les assurent que ces peintures seront mises en valeur dans un lieu adapté.

De nombreuses œuvres de cet artiste décorent déjà plusieurs salles de l'Hôtel de Ville.



Permanence des conseillers départementaux

Les conseillers départementaux, Eléonore Szczepaniak et Pierre Riol, et leurs remplaçants auront le plaisir de vous recevoir en mairie, de 9 h 30 à 11 h.

- ✓ samedi 5 février 2022 à Aubière
- ✓ samedi 26 février 2022 à Pérignat-lès-Sarliève
- ✓ samedi 2 avril 2022 à Romagnat

Vous pouvez vous rendre, selon vos disponibilités, à la permanence qui vous convient, et pour ceux qui le souhaitent, il est possible de solliciter un rendez-vous particulier par mail à valerie.baptista@puy-de-dome.fr

NOUVEAU

CARROSSERIE

FCR Carrosserie

19 rue de la Roseraie - Tél : 06 99 44 07 91

LAVERIE LIBRE SERVICE (Prochainement)

Centre commercial Georges-Couthon

Romagnat a célébré la journée mondiale de l'enfance

Le 20 novembre 2021, l'UNICEF a invité les villes à s'illuminer en bleu pour participer à « Lumières sur les droits de l'enfant », qui symbolise l'urgence et l'importance de faire respecter les droits fondamentaux de chaque enfant et de s'engager collectivement envers ces droits.

Romagnat a choisi d'éclairer en bleu l'école Jacques-Prévert.

Célébrée chaque année le 20 novembre, la Journée mondiale de l'enfance vise, d'une part, à rappeler que des millions d'enfants sont toujours privés de leur droit à la santé, à une alimentation saine, à l'éducation et à la protection, et, d'autre part, à rendre la voix des jeunes indispensable dans tout débat touchant à leur avenir.

A cette occasion, une affiche reprenant les douze principaux droits de l'enfant, issus de la Convention Internationale des Droits de l'Enfance adoptée par l'ONU en 1989, a été apposée dans les trois écoles, à l'accueil de loisirs et au multi-accueil Gribouille et Carapate.



Transfert des biens de section à la commune

Le Code général des collectivités territoriales (article L.2411) autorise le transfert à la ville de Romagnat des biens appartenant à une section de commune, sur demande du Conseil Municipal. Ainsi, au cours du deuxième semestre 2021 et suite à une délibération du conseil municipal du 10 avril 2021, les biens sectionaux d'Opme et Saulzet-le-Chaud ont été officiellement transférés à la commune, par décision de la sous-préfecture d'Ambert.

Depuis de nombreuses années, la commune s'acquittait des taxes foncières pour l'ensemble de ces parcelles et aucune commission syndicale n'avait été créée pour ces deux sections durant plusieurs mandatures.

Ces acquisitions rentrent dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles (ENS) que mène, depuis plusieurs mois, la commune afin de mieux préserver la diversité de la faune et de la flore. Ces parcelles présentent un intérêt particulier pour tous les utilisateurs de la nature sans distinction. Elles vont servir de refuge à de nombreuses espèces et contribuer à la mise en place des trames vertes et bleues instituées par l'Etat.

Un terrain constructible

La commune de Romagnat a mis en vente, à l'automne, quatre terrains constructibles.

Un terrain de 443 m² est toujours disponible à Opme. Situé impasse des Châtaigniers, à 5 minutes à pied du centre d'Opme, il n'est pas viabilisé mais l'eau, l'électricité et le tout à l'égout arrivent en bordure de la parcelle. Ce terrain peut se visiter.

Contact : jean.fontenille@ville-romagnat.fr

Rencontres élus / citoyens à Opme

Retrouvez Hélène Gauthier-Raspail, Cécile Scherepin, Franck Farina, élus correspondants de proximité d'Opme, le dernier samedi des mois impairs de 11 h à 12 h, à l'ancienne école, pour échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur :

- ✓ samedi 29 janvier 2022
- ✓ samedi 26 mars 2022

Élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Les 10 et 24 avril, aura lieu le scrutin pour élire le président de la République, suivi les 12 et 19 juin 2022 de celui pour renouveler l'Assemblée Nationale en élisant les députés.

Vérifier son inscription et s'inscrire sur la liste électorale avant le 4 mars

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale de Romagnat en ligne en utilisant le téléservice « Interroger sa situation électorale » : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687.

Si vous n'êtes pas inscrit à Romagnat, les inscriptions des nouveaux électeurs pourront être instruites en ligne jusqu'au vendredi 4 mars à minuit et en mairie jusqu'à 17 heures.

Joindre à la demande les pièces suivantes

- ✓ une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- ✓ un justificatif prouvant l'attache à la commune :
 - justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, avis d'imposition, taxe d'habitation)
 - ou deux justificatifs consécutifs de paiement de la taxe foncière
 - ou deux justificatifs consécutifs de paiement de la contribution foncière des entreprises.

Les jeunes de 18 ans sont inscrits automatiquement à Romagnat s'ils ont effectué leur recensement citoyen dans la commune.

Cartes électorales

Tous les électeurs recevront une carte électorale dans la semaine précédant le premier tour.

Où voter ?

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h.

- ✓ Bureaux 1 et 2 : Galerie du Parc, mairie de Romagnat
- ✓ Bureaux 3, 4, 5, 6 : école élémentaire Jacques-Prévert, place François-Mitterrand à Romagnat
- ✓ Bureau 7 : Maison pour tous, rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Opme
- ✓ Bureau 8 : Salle Boris-Vian, rue de l'École à Saulzet-le-Chaud

Les lieux de vote habituels pourront être modifiés si la situation sanitaire l'exige. Dans ce cas, les informations seront communiquées par affichage en mairie, sur les lieux de vote et sur le site internet www.ville-romagnat.fr.

Comment voter ?

Le vote a lieu dans le bureau de vote mentionné sur la carte électorale.

Une pièce d'identité est obligatoire, les principaux titres admis sont :

- ✓ carte nationale d'identité
- ✓ passeport
- ✓ carte vitale avec photographie
- ✓ carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- ✓ permis de conduire
- ✓ permis de chasser.



© Laurent Blevennec/Présidence de la République

Du nouveau pour voter par procuration

Un électeur absent le jour du scrutin peut donner une procuration en se rendant dans une gendarmerie, un commissariat ou au tribunal d'instance avec une pièce d'identité. Aucun justificatif d'absence n'est exigé.

Il désigne un mandataire qui le représentera le jour de l'élection. **Celui-ci peut désormais être inscrit dans une autre commune que Romagnat** mais il devra se rendre dans votre bureau de vote à Romagnat pour voter.

Un même mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration établie en France et deux, si l'une est établie à l'étranger.

Une procédure en ligne

Attention, pour établir une procuration, il faut connaître son numéro national d'électeur (NNE) et celui de son mandataire : on le trouve sur sa carte d'électeur ou en se connectant au téléservice « Interroger sa situation électorale ».

Il est recommandé de faire sa demande de procuration en ligne sur le site www.maprocuracion.gouv.fr.

Il faut ensuite se rendre à la gendarmerie avec le numéro de demande : la procuration sera validée et transmise à la mairie.

Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent compléter la demande de procuration à la gendarmerie en fournissant les NNE.

La résiliation d'une procuration est également possible en ligne et l'électeur doit se déplacer à la gendarmerie pour valider la demande de résiliation.

Délai

Pour tenir compte des délais de traitement, il est conseillé d'établir sa procuration le plus tôt possible et au plus tard le mercredi 6 avril 2022 pour le premier tour et le mercredi 20 avril 2022 pour le second.

Gendarmerie de Romagnat

Avenue Jean-Moulin – Tél. 04 73 62 60 64

Du lundi au samedi :

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le dimanche : de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h

La construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à l'étude

La brigade de gendarmerie a un rôle important dans la prévention de la délinquance et le maintien de l'ordre à Romagnat.

La gendarmerie actuelle ne correspond plus aux normes et, depuis plusieurs mois, des contacts ont été établis entre la Municipalité et les responsables de la Gendarmerie Nationale pour étudier la possibilité de construire une nouvelle caserne, comprenant les locaux de la brigade et des logements.

Dans ce but, la commune a acquis la parcelle située à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès et de la rue Fernand-Forest pour un montant de 750 000 euros. Elle correspond aux critères de surface, d'emplacement et d'accessibilité exigés pour réaliser ce nouvel équipement.

La construction de cette caserne permettrait de pérenniser la présence de la gendarmerie sur le territoire de Romagnat.

Une page Facebook pour la ville de Romagnat



La commune de Romagnat va disposer d'un nouvel outil pour communiquer avec la population grâce au réseau social Facebook.

Déjà utilisé pour promouvoir la Saison culturelle, ce réseau a été choisi par la municipalité car il est l'un des plus populaires auprès des différentes générations.

Vous retrouverez sur la page Facebook « Ville de Romagnat » : l'actualité de Romagnat, des informations pratiques, des conseils pour effectuer vos démarches, etc.

Abonnez-vous à la nouvelle page @Ville de Romagnat

Un mode d'information complémentaire aux supports existants

✓ Le site internet : www.ville-romagnat.fr

✓ L'application Centolive (disponible sur Applestore et Google Play) qui permet de visionner les messages qui défilent sur les panneaux lumineux.

Marché et commerces ambulants

Chaque jeudi matin, plusieurs commerçants installent leurs bancs avenue Gergovia/ rond-point du 8 Mai pour le marché. Certains sont présents toutes les semaines comme le fromager, le primeur, le vendeur de fruits et la fleuriste. Un producteur de miel se déplace un jeudi sur deux et un vendeur de produits portugais le 1^{er} jeudi du mois. D'autres marchands viennent de manière plus irrégulière, par exemple un vendeur de produits argentins.



En fin de journée, plusieurs camions proposent des spécialités à emporter

✓ Lundi soir : Pizzeria Carl - avenue Gergovia/rond-point du 8 mai

✓ Mardi soir : Flavia Machado (burger et produits portugais) - avenue Gergovia/rond-point du 8 mai

✓ Vendredi soir : Pizzeria Carl - avenue Jean-Moulin/gendarmerie

Centre commercial Georges-Couthon

Les travaux de l'enseigne Intermarché ont été retardés et ne débuteront qu'au début de l'année 2022. L'ouverture de cette surface commerciale devrait avoir lieu six à dix mois après leur démarrage.

Plus Jeune ma ville

Pour sa deuxième édition, le calendrier du budget participatif de Romagnat a été renouvelé en tenant compte de l'expérience des participants de l'an dernier.

Le concours d'idées s'est déroulé du 1^{er} octobre au 1^{er} décembre. 318 personnes se sont rendues sur la plateforme **jeparticipe.ville-romagnat.fr** et 16 d'entre elles ont partagé leurs idées. Qu'elles en soient ici remerciées.

Tous ces habitants ont déjà été contactés, et ceux dont les propositions correspondent aux critères demandés ont été invités à se retrouver en janvier.

C'est désormais ensemble qu'ils aborderont l'étape suivante : transformer leur idée en projet. Ils vont maintenant découvrir

une autre face de la vie municipale, celle du travail avec les services : le service Participation citoyenne bien sûr, avec Anaïs Clément, jeune diplômée en communication recrutée début novembre, et qui va les accompagner jusqu'au moment du vote, mais aussi tous les services d'appui (techniques, administratif et financier, communication...)

Puisque notre budget participatif est aussi tourné vers la jeunesse, nous serons également particulièrement attentifs à la démarche engagée par les enfants de l'Accueil de loisirs et du CMI durant les vacances de la Toussaint (voir page 22).



Anaïs Clément, partage son temps, jusqu'à fin mai, entre la participation citoyenne et l'analyse des besoins sociaux pour le CCAS. Elle a signé son contrat en présence de Mme Chastre, de Pôle emploi.

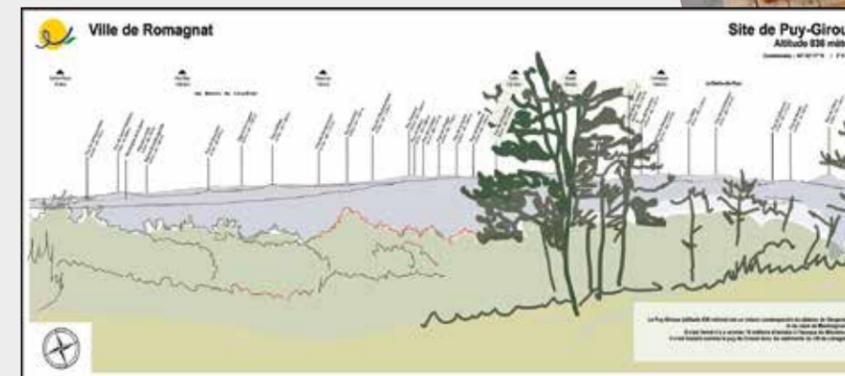


Jeunes et moins jeunes ont aujourd'hui tous la même mission : nous présenter au printemps des projets motivants, détaillés, réalisables et chiffrés. Et en mai prochain, vous pourrez alors les découvrir et voter pour vos préférés.

Plus Belle ma ville - suite

Les projets lauréats du budget participatif précédent avancent.

Concernant l'aménagement du Parc Tocqueville, le mobilier est arrivé et les plantations choisies se feront au rythme des saisons. Les installations sportives envisagées seront finalement implantées du côté des tennis et du city park ; et la réflexion continue sur l'aménagement d'une deuxième aire de jeux pour les enfants.



Au Puy Giroux, l'implantation des nichoirs a commencé ; celle des aménagements pour les promeneurs devrait suivre. Et voici en avant-première l'esquisse de Lukosevicius Mykolas qui va servir à l'atelier romagnatois Créalave pour réaliser la table d'orientation.

Constitution du groupe projet « devenir du site de l'ancien FLEP »

Un groupe projet de 16 personnes représentatives de différentes composantes de la population a été créé par la Municipalité.

A la suite de l'appel aux volontaires, paru dans le bulletin municipal n°106 de septembre 2021 et sur le site internet, 19 Romagnatois ont manifesté le souhait de participer à ce groupe projet.

La composition du groupe est la suivante :

- ✓ 6 élus dont 5 issus de la majorité municipale et 1 issu du groupe minoritaire
- ✓ 10 habitants répartis en trois collèges :
 - Riverains – 2 personnes
 - Personnes ressources – 4 membres
 - Habitants volontaires - 4 personnes tirées au sort, parmi les 19 candidats, par les élus de la majorité et de l'opposition, membres de la commission solidarité, cadre de vie, animation urbaine qui s'est tenue le 22 novembre 2021.

Les membres des collèges « Riverains » et « Personnes ressources » seront désignés dans les prochaines semaines. Le groupe projet pourra ainsi être réuni au cours du 1^{er} trimestre 2022.

Des nouvelles de nos jardins familiaux

Ils sont toujours là, les jardiniers amateurs ou confirmés plantent et replantent... avec plus ou moins de succès... ! Parfois ces parcelles paraissent... abandonnées ??? Non, des jardiniers ont été provisoirement empêchés de travailler, et certaines cultures sont bien cachées sous des herbes dites « mauvaises » mais pommes de terre et autres légumes de saisons sont bien là.

Récemment, deux élus et le directeur général des services de la mairie ont reçu quelques jardiniers pour faire un petit bilan : il s'avère que pour certains les surfaces à travailler paraissent presque trop importantes (170 m² par lot), donc il est possible d'envisager d'enlever 40 m² sur 2 lots mitoyens afin de créer un nouvel espace d'environ 80 m² et de laisser 90 m² pour le lot initialement attribué.

Chaque jardinier sera contacté individuellement, le partage de terrain se fera au volontariat bien entendu. L'implantation d'autres jardins est à l'étude.

Conseil des jeunes

Le conseil des jeunes de Romagnat et l'Asso des jeunes ont accueilli, le dimanche 7 novembre, un public nombreux pour le spectacle de la jeune troupe de danseuses Attitude Créa Danse, dirigée par Pauline Cuny, à la salle André-Raynoird.

Ce partenariat entre ces deux associations, l'Asso des Jeunes et Attitude Créa Danse, en est à sa troisième édition. La première gère la tenue des entrées, l'organisation de la buvette et la préparation de la salle, avec toujours beaucoup de volonté et d'enthousiasme. La seconde s'est produite sur scène avec un spectacle intitulé La Nuit de Luna qui a transporté le public dans les rêves et les cauchemars de Luna.

La recette leur permettra d'organiser d'autres projets et de proposer de nouvelles animations dans la commune.



ZAC multi-site Condamine - Prat

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) relève de la catégorie des opérations d'aménagement ayant pour objet de mettre en œuvre une politique locale de l'habitat, un renouvellement urbain...

Depuis 2010, la collectivité a travaillé sur un projet de ZAC pour enrayer la décroissance démographique, rattraper le déficit de logements sociaux, stopper le processus d'étalement de l'urbanisation et optimiser le foncier disponible dans l'aire urbanisée.

Après une étude de cadrage urbain, le choix des sites s'est porté sur les secteurs de Prat et de la Condamine car ils forment des enclaves non urbanisées cernées par une urbanisation type pavillonnaire ou collective et sont proches du cœur de l'agglomération.

Cette localisation répond aussi aux grandes orientations législatives et réglementaires des documents supra-communaux en matière d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale et Programme Local de l'Habitat).

Ainsi, la ZAC multi-site Condamine-Prat a été créée par délibération du Conseil Municipal en septembre 2013 après une étude d'impact. Se sont enchaînées une enquête publique et enfin une Déclaration d'Utilité Publique validée en Préfecture en mars 2016.

En parallèle, une large concertation a été menée sous forme d'information dans les bulletins municipaux, par le biais de tous types de supports et moyens de communication (site internet, affichage, panneaux d'affichage lumineux), par la réalisation d'exposition en mairie avec registre et réunions publiques.

Le projet d'aménagement de la ZAC multi-site du Prat et de la Condamine a été confié à Logidôme, devenu depuis Assemblia.

Depuis, l'Etablissement Public Foncier – Auvergne, mandaté par la commune, procède à l'acquisition des parcelles nécessaires à l'élaboration de cette ZAC.

En juin 2021, ce projet a de nouveau été présenté en réunions publiques. La municipalité a créé des groupes de travail composés de riverains, d'élus et de représentants d'Assemblia afin de contribuer à l'évolution du projet.

Les groupes de travail se sont réunis les 11 et 12 octobre 2021 pour aborder les grands enjeux du projet, la mobilité, les espaces publics, les bâti et paysage et la gestion des eaux.

Ils se sont retrouvés une seconde fois les 9 et 10 novembre 2021 pour échanger sur les réflexions de la première réunion et aborder les thématiques suivantes :

Pour le groupe de travail du secteur de la Condamine :

- ✓ rappel des enjeux urbains
- ✓ intégration du projet à l'échelle macro (circulation...)
- ✓ prise en compte environnementale (Zone Natura 2000, faune/flore)
- ✓ réflexion autour du stationnement
- ✓ emplacement des typologies bâties et de la programmation
- ✓ planning prévisionnel.

Pour le groupe de travail du secteur du Prat :

- ✓ rappel des enjeux urbains
- ✓ échange autour de l'option du carrefour à angle droit
- ✓ discussions sur le sujet de la voirie interne au projet
- ✓ planning prévisionnel.

A ce jour, les études de sols des deux secteurs ont été réalisées. Les études archéologiques devraient avoir lieu en début d'année 2022.

LE PLANNING PRÉVISIONNEL

FIN DE LA PHASE CONCEPTION
2022

FIN DES ACQUISITIONS FONCIÈRES
FIN 2022

LANCEMENT DE LA COMMERCIALISATION ET DÉMARRAGE DES TRAVAUX
2023/2024

FIN DU PROJET
2030

C.vélo

C.vélo roule jusqu'à Romagnat !

Les prochaines permanences de C.vélo auront lieu en mairie de Romagnat :

- ✓ Mardi 25 janvier de 15 h à 19 h
- ✓ Mercredi 16 mars de 13 h 30 à 15 h 30
- ✓ Mardi 26 avril de 15 h à 19 h

Contact et réservations à l'agence C.vélo par téléphone au 04 73 92 65 08, par mail agence@c-velo.fr ou sur www.c-velo.fr.

Vélo à assistance électrique : l'aide s'élargit

Depuis plusieurs années, une aide de 100 euros est accordée aux Romagnatois qui achètent un vélo électrique homologué. Cette aide s'élargit aux kits d'électrification neufs respectant la norme VAE à savoir :

- ✓ limitation à 25 km/h
- ✓ puissance de 250 Watt
- ✓ utilisation du capteur de pédalier.

Le montant maximum est de 100 € plafonné à 25 % du montant TTC de la facture.

Pour en bénéficier, un dossier doit être téléchargé ou retiré en mairie, complété puis déposé avec l'ensemble des pièces demandées.

Plus d'informations : www.ville-romagnat.fr (rubrique Cadre de vie, urbanisme / développement durable et habitat).

Covoiturez avec MOV'ICI : l'application locale pour covoiturer au quotidien

Entré dans les habitudes pour les déplacements longues distances, le covoiturage est aussi une solution à adopter aussi pour les déplacements quotidiens.

Misez sur le covoiturage au quotidien

Covoiturer pour aller au travail, au club de sport ou faire ses courses permet de faire de réelles économies en partageant de « petits trajets » réalisés tous les jours. Cela permet aussi de réduire le nombre de voitures en circulation, la pollution et les encombrements. Cela donne enfin la possibilité de se rencontrer entre voisins ou collègues et de partager un bon moment le temps d'un trajet.

MOV'ICI, une application et un site de covoiturage gratuits et accessibles à tous

De tels outils mettent en relation les covoitureurs, comme la plateforme publique de covoiturage MOV'ICI développée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et animée en Auvergne, depuis 2020, par l'association Covoiturage Auvergne.

MOV'ICI rassemble aujourd'hui une communauté de plus de 73 000 utilisateurs et propose de nombreux trajets de covoiturage au départ ou à destination de la métropole clermontoise mais également de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.



Je me lance !

Le principe est simple : en proposant un trajet sur MOV'ICI, vous avez l'assurance de trouver des passagers ou des conducteurs proches de chez vous pour vous déplacer partout en toute confiance et quand vous voulez. MOV'ICI permet aussi de créer des communautés de covoitureurs pouvant par exemple rassembler des salariés d'une même entreprise ou des adhérents d'un club de sport : une bonne façon de rapprocher les covoitureurs ayant un intérêt commun et de faciliter les échanges !

L'application et le site sont gratuits et aucun frais de commission n'est prélevé sur les trajets.

Pour vous inscrire et proposer un trajet

- ✓ Site internet : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>
- ✓ Application : Mov'ivi (sur Apple et google store)

Pour plus d'information :

Association Covoiturage Auvergne
33 rue de Vertaizon - 63000 Clermont-Ferrand
contact@covoiturageauvergne.net
Tél. 04 73 90 47 93

Circuler à vélo ou à trottinette en toute sécurité

La route est un espace à partager, ce qui implique un respect mutuel de la part de ceux qui s'y déplacent.

Le cycliste ou le conducteur d'engins de déplacement personnel motorisé (trottinettes, etc.), comme l'automobiliste, doit appliquer les règles du Code de la route qui garantissent sa sécurité et celle des autres usagers. Pour rouler sans se mettre en danger, le cycliste doit impérativement disposer d'un vélo en bon état, bien équipé, et surtout connaître et appliquer les règles élémentaires de déplacement, en se rendant visible en toutes circonstances : en ville et hors agglomération, de jour, comme de nuit.

Les équipements obligatoires

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

- ✓ deux freins, avant et arrière
- ✓ un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante)
- ✓ un avertisseur sonore
- ✓ des catadioptres de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales
- ✓ le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Les règles de sécurité à respecter

- ✓ port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans (conducteurs ou passagers) : le casque doit être attaché et conforme à la réglementation (contravention de 135 euros en cas de non-respect). Il est vivement conseillé à tous de porter un casque qui réduit la gravité des blessures à la tête en cas de chute
- ✓ interdiction des écouteurs et du téléphone : il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit (contravention de 135 euros en cas de non-respect)
- ✓ ne pas rester dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures
- ✓ interdiction de la circulation sur les trottoirs
- ✓ indication de chaque changement de direction ou dépassement en tendant le bras
- ✓ augmentation des distances de sécurité en cas d'intempéries
- ✓ port de vêtements clairs ou d'un dispositif rétro réfléchissant par tous les temps.

Plus d'informations dans la plaquette « Circuler à vélo » téléchargeable sur www.securite-routiere.gouv.fr (rubrique Route plus sûre / à chacun son mode de déplacement)

Des adaptations du Code de la route

- ✓ Le double sens cyclable dans les zones 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes : les vélos, trottinettes, hoverboards... peuvent emprunter les voies en sens interdit en restant prudent.
- A Romagnat, cela concerne par exemple les rues du Bourg, celles du Quartier des Pérouses, l'avenue de la République, la rue de la Treille, la rue Henri-Dunant...**
- ✓ Le cédez-le-passage cycliste au feu : lorsque la signalisation le permet, les cyclistes peuvent aller dans la ou les directions indiquées par les flèches, sans s'arrêter au feu rouge mais en cédant le passage aux piétons et aux usagers de la voie sécante
- ✓ Le sas vélo est un espace réservé à un feu de signalisation aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisé. Il est situé entre la ligne d'arrêt destinée aux autres véhicules et un passage piéton. Il permet aux cyclistes de se placer devant les véhicules à moteur pour démarrer en toute sécurité.



Cuisine centrale cantonale : petits et grands apprécient les nouveaux repas !

Depuis l'ouverture de la Cuisine Centrale cantonale, que de chemin parcouru ! Aujourd'hui les convives de tous âges semblent pleinement satisfaits de la qualité des repas. Plutôt que de longs discours, partageons quelques réactions d'usagers.



Marylène Valleix, directrice de la crèche :

« Nous constatons la fraîcheur et la qualité des produits et des assiettes visuellement et gustativement attrayantes. Les enfants goûtent les nouvelles saveurs avec plaisir. Les échanges entre les équipes de la cuisine et du multi-accueil favorisent une bonne prise en compte des demandes du personnel du multi-accueil et des besoins des enfants. »

Un témoignage d'un parent d'enfant de CE1 : « J'ai été très surprise d'entendre mon fils me dire qu'il avait mangé du brocoli à la cantine, ça ne risquait pas d'arriver avant ! »

M.-J. et H. C., usagers du portage de repas à domicile, dans un courrier adressé à la mairie :

« Depuis le 16 août et la mise en place de la nouvelle cuisine centrale, la qualité des prestations a été bien meilleure. Nous avons apprécié ce regain de qualité. Au fil des semaines, la préparation des repas a progressivement évolué dans le bon sens. Les aliments sont cuisinés, la nourriture est appétissante et goûteuse ainsi que la pâtisserie. Les menus sont variés et les portions sont copieuses. »

Et du côté de l'EHPAD :

« Nous connaissons une amélioration gustative des repas à l'EHPAD. Début 2022, une commission sera mise en place pour évaluer l'équilibre alimentaire et veiller à éviter la dénutrition chez ces personnes âgées. »

A noter que depuis quelques semaines, les menus sont systématiquement annotés de 3 logos : BIO, LOCAL, et FAIT MAISON, ce qui permet de bien voir, sur les menus en cours par exemple, que :

- ✓ la quiche forestière, le sauté de veau à la normande, ou encore la bûche de Noël sont entièrement confectionnés sur place par les cuisiniers ;
- ✓ les lentilles, la volaille, les yaourts ou les pommes sont de production locale ;
- ✓ les endives, les pâtes, le riz, les clémentines

sont issues de l'agriculture biologique.

Pour 2022, l'accent sera mis sur la réduction des déchets, avec deux axes :

- ✓ Objectif zéro emballage plastique, que ce soit dans la restauration collective ou pour le portage des repas à domicile
- ✓ Réduction du gaspillage alimentaire, avec des actions pédagogiques et la mise en place du pesage des restes. ... encore de beaux projets à venir, dans un esprit de progrès continu.

Lutte contre la pollution Préservation de l'eau des fontaines et lavoirs

Lors de patrouilles, la Police Municipale a constaté à plusieurs reprises la pollution de l'eau des fontaines et lavoirs situés dans les bourgs de Romagnat, Saulzet-le-Chaud et Opme.

Cette eau est rejetée dans le milieu naturel ou dans le réseau d'eau pluviale.

Afin d'éviter toute pollution directe ou indirecte des eaux superficielles et souterraines qui pourrait affecter le milieu et la biodiversité, il est strictement interdit :

- ✓ de déverser, écouler, jeter, laver, déposer directement ou indirectement des matières de toute nature
- ✓ de provoquer ou d'accroître la dégradation de l'eau des fontaines et lavoirs publics en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques.

La préservation de l'eau est d'intérêt général et relève du bon sens.



Stop aux incivilités #RespectRomagnat



Sécurité : des actions communes et coordonnées entre la police municipale et la gendarmerie.

Les 25, 26 et 27 octobre derniers, trois gendarmes et deux policiers municipaux ont effectué plusieurs contrôles routiers portant également sur les pièces administratives ou le dépistage d'alcoolémie et de stupéfiants dans différents secteurs de Romagnat. Cette opération a permis notamment de relever diverses infractions telles que le non-

respect de sens interdit, de l'arrêt au stop, des excès de vitesse. Pour rappel, toutes les contraventions pour excès de vitesse prévues au Code de la route donnent lieu à une amende et à un retrait de points, proportionnels à la gravité de l'infraction.

Ce partenariat entre les deux forces de l'ordre est issu de la convention de coordination signée entre la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale en 2012. Il est amené à se développer et à se poursuivre dans les prochains mois. Pour le responsable de la Police Municipale : « il y a toujours eu des interactions entre nos services, il y a naturellement un temps d'observation, et un changement dans les habitudes de travail qu'il va falloir accompagner, tout en respectant les prérogatives de chacun. »

Des actions communes auront lieu régulièrement et des bilans fréquents sont effectués entre Cédric Vauclard, conseiller délégué à la sécurité, et le major Roux, commandant la communauté de brigade de la gendarmerie de Romagnat.

Cette coopération a pour but la prévention de tout type de délinquance. La police municipale n'exercera pas de missions de maintien de l'ordre, qui restent l'attribution de la gendarmerie.

Il s'agit d'une complémentarité entre les deux forces de l'ordre afin d'être au plus près de la population, de faire respecter la réglementation et d'avoir une présence plus affirmée sur le terrain.

Les patrouilles seront conduites plusieurs fois par mois à des horaires variables.

Attention aux stationnements gênants voire dangereux !

Tout stationnement hors d'un emplacement défini par un marquage s'avère gênant, et son conducteur est susceptible de recevoir une amende stationnement.

Sont donc considérés gênants :

- ✓ stationnement sur les trottoirs ou passages réservés aux piétons, aux cyclistes, aux taxis ou aux transports en commun
- ✓ stationnement devant les entrées d'immeubles riverains, en double file et sur les emplacements de livraison
- ✓ stationnement sur les ponts et sous les tunnels.

Le stationnement est qualifié de dangereux lorsque la visibilité est insuffisante : le stationnement aux intersections de routes, des virages, des sommets de côte ou encore des passages à niveau.

ATTENTION AU STOP GLISSÉ !

Le respect du panneau stop signifie l'immobilisation totale du véhicule, les roues doivent être complètement arrêtées à la limite de la ligne blanche (Art R. 415-6 du Code de la route).

Si votre véhicule continue de rouler (stop glissé), vous risquez un accident mais aussi un retrait de 4 points et une amende de 135 euros.

Attention aux cambriolages

Les cambrioleurs profitent du relâchement de la vigilance ou de négligences pour s'introduire dans les domiciles. Quelques minutes suffisent pour qu'ils pénètrent dans une propriété et dérobent des objets de valeur.

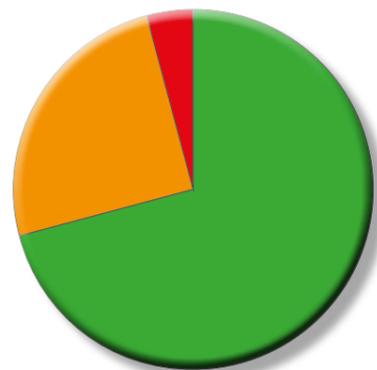
Lorsque vous vous absentez, même pour une courte durée, pensez à :

- ✓ verrouiller les portes, même à l'arrière de votre habitation
- ✓ fermer votre portail
- ✓ mettre l'alarme, si vous en êtes équipé.

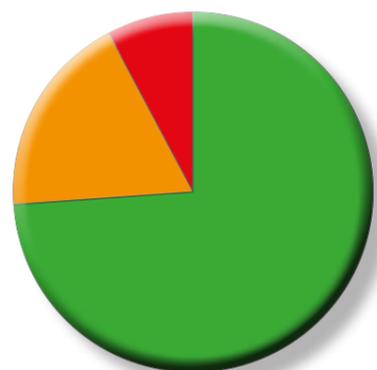
Si vous êtes témoin d'un comportement suspect, composez le 17 pour avertir la gendarmerie.

Radars préventifs

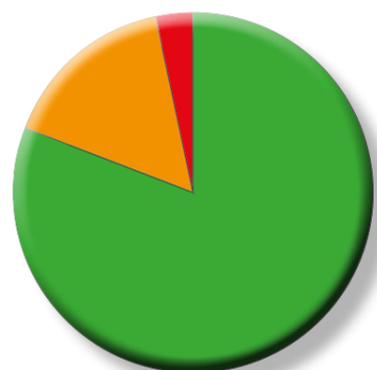
D'août à novembre, les deux radars préventifs ont été installés dans plusieurs points de la commune dans des zones limitées à 50 km/h ou en Zone 30.


**AVENUE GERGOVIA – ZONE 30
6 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2021**

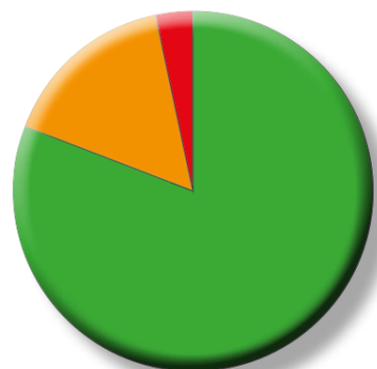
	VERT Vitesse inférieure à 30 km/h	48 191 véhicules (70,84 %)
	ORANGE Vitesse entre 31 et 40 km/h	17 161 véhicules (25,22 %)
	ROUGE Vitesse supérieure à 40 km/h	2 680 véhicules (3,94 %)


**AVENUE DE CLÉMENSAT (DIRECTION SAULZET) - 50 KM/H
9 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021**

	VERT Vitesse inférieure à 50 km/h	19 193 véhicules (74,05 %)
	ORANGE Vitesse entre 51 et 60 km/h	4 737 véhicules (18,28 %)
	ROUGE Vitesse supérieure à 61 km/h	1 990 véhicules (7,68 %)


**AVENUE JEAN-MOULIN (DIRECTION AUBIÈRE) - 50 KM/H
9 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2021**

	VERT Vitesse inférieure à 50 km/h	60 559 véhicules (84,34 %)
	ORANGE Vitesse entre 51 et 60 km/h	9 078 véhicules (12,64 %)
	ROUGE Vitesse supérieure à 61 km/h	2 169 véhicules (3,02 %)


**AVENUE JEAN JAURÈS (DIRECTION BEAUMONT) - 50 KM/H
5 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2021**

	VERT Vitesse inférieure à 50 km/h	55 022 véhicules (81,07 %)
	ORANGE Vitesse entre 51 et 60 km/h	10 717 véhicules (15,79 %)
	ROUGE Vitesse supérieure à 61 km/h	2 133 véhicules (3,14 %)



Etat-civil

Du 1^{er} juillet au 30 novembre 2021

NAISSANCES

✓ ABREU Thiméo Romain	29/07/2021
✓ ADEVAH Youri Lenny	06/07/2021
✓ BACHA Zahara Jade	21/09/2021
✓ BENISTANT Tom Claude Benjamin	11/10/2021
✓ BENITO Pauline Léontine Reine	23/08/2021
✓ BRAULT Albane Madeleine Paulette	19/10/2021
✓ CATINAUD Noah Asaad Jean	13/11/2021
✓ CHABANAS Malena Marie	16/09/2021
✓ DUPRAZ Elena Andréa	09/09/2021
✓ GARRY Eponine Marie Elisabeth	25/08/2021
✓ GAUVIN Arthur Alexandre Luis	24/07/2021
✓ GUILAIN Sofia Tevaihani Abby	25/08/2021
✓ LEROUX Romy	14/10/2021
✓ MALVEAU ROY Charlie	10/11/2021
✓ MONTEIRO Hugo	14/07/2021
✓ OUAHAB Kayna	19/11/2021
✓ OUALI Amine	04/10/2021
✓ PAGÈS Lucien Baptiste	07/07/2021
✓ SABATIER Cléane Isabelle Marie-Rose	12/09/2021
✓ SENNETERRE Marius	27/08/2021
✓ SIGOIGNE Alba	15/11/2021
✓ TRONCHERE Justine Andréa	10/05/2021
✓ VITRY Arthur	30/09/2021
✓ VITRY Romie	30/09/2021

MARIAGES

✓ IMBERT Marine Charlotte	07/08/2021
ROUX Lauriane Nathalie	
✓ MOUTY Cyril	07/08/2021
DE CAROLIS Karine	
✓ PREVOST Jonathan Alexandre Maxime	03/07/2021
CHARRET Céline	
✓ SAMSOUUDINE Jérémy	18/09/2021
VAUCLARD Laetitia	

DECES

✓ ANDRADE David Alexandre	14/11/2021
✓ BIARNAIX Dominique Marielle Jeanne	06/10/2021
✓ COUDARCHER Raoul Marcel	10/07/2021
✓ COUDOUEL Mylène Jeanne	26/08/2021
✓ DELCOURT Fabrice	26/07/2021
✓ DESSEIGNES André Maurice	19/10/2021
✓ DUCHÉS Maurice	14/09/2021
✓ FARGES Françoise Raymonde	31/07/2021
✓ GAUTIER Lydie Elodie	24/10/2021
✓ GUERRERO Violetta (veuve FOURNIER)	23/11/2021
✓ GUILAIN Sofia Tevaihani Abby	26/08/2021
✓ JEAMPIERRE Annick Andréa	29/07/2021
✓ JUNGBLUTH Sébastien Jean-Claude André	10/08/2021
✓ LAMAISON Dominique André René	04/11/2021
✓ MARTIN Hortense (épouse MANSON)	18/08/2021
✓ PETIT Jean Marcel	21/10/2021
✓ PERNET Fernand Albert	24/11/2020
✓ POUGHON Charlotte Madeleine (épouse SOUBRANNE)	27/11/2021
✓ RAMADE Roger René	21/08/2021
✓ SAURET Odette Suzanne (veuve BERTHELAY)	30/09/2021
✓ VASSELIN Louis Pierre René	10/08/2021
✓ VIDAL Line Marthe Thérèse (veuve MARTINET)	07/11/2021

MARIAGES

✓ ALLAIN Nicolas Dominique	
MALLERET Aurélie	28/08/2021
✓ CHABANAS Bruno	
STAWINOVA Malgorzata Maria	31/07/2021
✓ CHABANON Benjamin	
DELAY Peggy	18/09/2021
✓ COUTURIER Michel Pierre Marcel	
PAGNON Christine Marie-Josèphe	03/07/2021
✓ DAVID Stephan	
GELBON Rosa-Ana Maelia Louissette	11/09/2021

L'inclusion des enfants en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap est l'un des axes forts du Projet Educatif de Territoire (PEDT). Cet outil cadre réunit tous les partenaires éducatifs : la commune de Romagnat, l'Éducation nationale, la Caisse d'allocations familiales (CAF), mais également la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, plusieurs associations et des représentants de parents d'élèves. Il permet de coordonner les actions éducatives à Romagnat (scolarité, activités périscolaires et extrascolaires, actions en faveur de la jeunesse et des familles).

Dès 2016, des actions ont été mises en place pour accueillir les enfants dans les écoles et au sein des activités péri et extrascolaires de Romagnat.

Des partenariats ont été noués avec différents acteurs au premier rang desquels figure le Centre Médical Infantile (CMI), établissement implanté à Romagnat depuis les années soixante, mais également le DAHLIR (voir page 22) ou des associations comme le Romagnat Tennis Club.

Plusieurs agents de la commune ont participé à des formations spécifiques pour accueillir des enfants en situation de handicap. Des investissements ont également été faits pour l'accessibilité des écoles et structures mais aussi pour adapter le matériel à tous les handicaps avec, par exemple, l'achat de plans inclinés.

Aujourd'hui, la commune de Romagnat accueille en inclusion des enfants dès la petite enfance au multi-accueil, puis en maternelle et en élémentaire ainsi que les mercredis et pendant les vacances. Tous les professionnels de l'enfance, professeurs, éducateurs, animateurs travaillent ensemble pour permettre aux enfants en situation de handicap d'être intégrés dans la société et, pour les autres, de respecter les différences.

Jacques-Prévert : une école inclusive

Assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers est l'un des objectifs de la loi pour une école de confiance de 2019. Une convention signée entre la commune de Romagnat, le CMI, l'Éducation Nationale et l'Agence régionale de santé définit l'accueil d'enfants au sein de l'école Jacques-Prévert.

Elle concerne des élèves dont le projet médical permet une participation sociale en milieu scolaire. Grâce à une équipe pluridisciplinaire, composée d'enseignants des écoles et du CMI, d'une ATSEM, des AESH (accompagnants d'élève en situation de handicap), des éducateurs et des intervenants sport et musique, les enfants porteurs de handicap bénéficient d'un enseignement complètement adapté.

Ce dispositif développe chez tous les élèves les valeurs d'une société inclusive où chaque individu a une place parmi les autres, ainsi que les valeurs de respect et de solidarité permettant de mieux vivre ensemble

Une matinée à l'école maternelle

Comme chaque matin depuis la rentrée, il est 8 h 45 lorsque les deux taxis déposent N. et M. devant l'école maternelle Jacques-Prévert. Leurs AESH, C. et A., les attendent pour les accompagner en classe, elles seront présentes à leur côté tout au long de la matinée afin d'assurer à chacun des deux élèves ce dont il a besoin. Dans le couloir, les copains ont posé les petits sacs, enlevé leur vêtement et mis leurs pantoufles, ils sont prêts

pour passer aux toilettes, un enfant prend le relais pour pousser le fauteuil de M., elle vient se laver les mains et N., va tout de suite poser sa carte de présence pour ensuite se diriger vers le coin cuisine de la classe où « il préparera à manger pour C. » en attendant que la maîtresse donne le travail du matin.



Dans cette classe, trois enfants sont en inclusion scolaire tous les matins et une quatrième enfant est scolarisée deux après-midis par semaine. Il y a vingt-deux élèves au total : dix élèves de petite section, deux élèves de moyenne section et dix élèves de grande section, trois AESH individuelles, une ATSEM et l'enseignante. Une fois par semaine, les deux enfants du CMI (Centre Médical Infantile de Romagnat) ne sont pas accompagnés par les AESH mais par leur enseignante du CMI.

Lorsque les enfants ont accroché leur carte de présence sur le tableau, ils s'installent pour les rituels : recherche des absents, nombre d'enfants présents, jour de la semaine. Ensuite, la maîtresse donne les consignes de

travail : les petits puis les grands. Les enfants choisissent ce qu'ils vont pouvoir faire. Les AESH installent les enfants qu'elles accompagnent au travail, les guident si nécessaire dans la tâche à accomplir, reprennent la consigne. M. s'installe avec les grands, ses camarades sont attentionnés, ce sont, parfois eux qui lui apportent son matériel. Pendant que les grands travaillent en autonomie la maîtresse et l'ATSEM travaillent, chacune, avec un groupe de petits. C., l'AESH de N., le dirige vers l'un ou l'autre des groupes de petits afin qu'il puisse travailler. Chaque jour, son travail est adapté en fonction de ce qu'il peut faire.

Après ce temps d'efforts, la classe passe en salle de motricité : jeu de ballons, de cerceaux, parcours de psychomotricité, jeux de lancer... Rien ne se fait sans la participation des enfants en inclusion : les parcours sont adaptés, le matériel est choisi pour que les enfants puissent le manipuler. L'intervenant sportif de la commune travaille avec la classe pendant l'année sur ces temps de motricité. Le temps en salle de motricité se termine par un petit moment de calme puis on passe aux toilettes, on s'habille et c'est la récréation.

En récréation, N. fait du toboggan, du vélo, court, M., elle, se promène avec ses copines de la classe, elle aime qu'on la pousse mais, attention, il faut lui demander avant ! Elle aime aussi venir discuter avec l'ATSEM et la maîtresse de la classe. En rentrant de récréation, c'est le moment de l'histoire, des comptines et des chansons : un temps que les élèves de la classe aiment beaucoup. N. prend son album favori « P'tit Loup fête son anniversaire », s'installe à côté de C. ou sur ses genoux. M. est dans son fauteuil avec ses camarades de chaque côté... La maîtresse peut commencer à raconter...

11 h 40 : C'est le départ des enfants pour le premier service de cantine et il est temps de se préparer pour partir déjeuner à la maison. N. et M. rentrent au CMI, ils retrouveront leurs camarades demain matin.

Inclusion totale ou partielle à l'école élémentaire

L'école élémentaire Jacques-Prévert accueille plusieurs enfants en situation de handicap et adapte les parcours scolaires à leurs besoins.

Dans le cadre du partenariat avec le CMI, quatre enfants sont accueillis : trois dans une classe de CP et un en CE1. Deux d'entre eux sont en inclusion complète et suivent, chaque matin, tous les enseignements avec leurs camarades. Ils peuvent être aidés par une AESH.



Deux autres enfants viennent deux demi-journées par semaine avec leur enseignant du CMI, Jean-Marc Clément. Ils sont accueillis dans le cadre d'une Unité d'Enseignement Externalisée du CMI dans une classe de l'école. Ils assistent avec d'autres élèves aux séances de musique et de sport. Comme les autres écoliers, ils participent au projet artistique interdisciplinaire qui est, cette année, sur le thème de l'eau.

D'autres enfants porteurs de handicap, suivis par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, sont scolarisés et accompagnés par des AESH.

La musique, un temps de partage apprécié par tous

A l'initiative de Jean-Marc Clément, enseignant des enfants du CMI et également flûtiste, un petit ensemble de cinq musiciens est venu jouer des morceaux devant deux classes de l'école Jacques-Prévert mardi 7 décembre dans la salle Jacques-Prévert. Les élèves ont pu chanter quelques chansons, accompagnés par une pianiste, une chanteuse, une violoniste, un flûtiste et un bassoniste dans une atmosphère festive.



L'inclusion chez les plus petits

Depuis juillet 2021, le multi-accueil Gribouille et Carapate accueille une fillette de 3 ans, prise en charge au Centre Médical Infantile de Romagnat.

D'abord accueillie occasionnellement, G. vient désormais tous les lundis et mercredis de 9 à 11 heures. L'adaptation a été progressive : la petite fille est d'abord venue avec une éducatrice du CMI ; désormais, elle vient seule, conduite par un ambulancier du CMI.

C'est l'occasion pour elle de rencontrer les autres enfants du multi-accueil et de participer à leurs activités. Elle a mis en place des rituels avec le personnel, observe beaucoup les échanges et les jeux entre les autres enfants et apprécie particulièrement la peinture, les jeux et les spectacles, comme celui de Noël. Ses camarades l'ont totalement acceptée et ne prêtent aucune attention à son handicap.

Pour préparer sa venue, les professionnels du multi-accueil et du CMI se sont rencontrés pour définir la prise en charge à mettre en place. Une éducatrice du multi-accueil, qui a suivi une formation sur le handicap, est référente de la fillette. Elle échange de manière



privéliegée avec le CMI notamment avec l'ambulancier et avec l'équipe par l'intermédiaire d'un cahier de liaison qui facilite la communication entre les deux établissements. L'accueil de G. est un succès pour tous les acteurs : la fillette est ravie de venir, ses camarades l'intègrent et les échanges entre les directions et éducateurs des deux structures se déroulent parfaitement.

D'autres enfants du CMI pourront être accueillis au multi-accueil si leur handicap le permet, pour découvrir un autre milieu et favoriser, dès leur plus jeune âge, leur inclusion dans la société.

Les enfants du CMI et de l'ALSH ont des idées



Lors des vacances de la Toussaint, les jeunes de l'accueil de loisirs ont rencontré ceux du CMI pour participer ensemble au concours d'idées. Ils étaient une quinzaine, âgés entre 8 et 17 ans, à réfléchir aux projets qu'ils aimeraient voir apparaître

à Romagnat. Morgane Ceroni, animatrice du centre de loisirs, et Frédéric Charlot, éducateur du CMI ont encadré cette expérience nouvelle pour tous.

Résultat : 2 idées, à découvrir sur la plateforme jeparticipe.ville-romagnat.fr

La première vise à créer une piste praticable par les vélos, les piétons et les fauteuils, qui ferait le lien entre les différentes structures que les jeunes fréquentent habituellement. Elle sera retravaillée durant le prochain Printemps des Mobilités.

La seconde imagine une aire de jeux pour les ados, y compris ceux en situation de handicap. Elle a été retenue pour le budget participatif et doit maintenant être approfondie avec



eux avant de figurer dans la liste qui sera proposée à l'ensemble des habitants en mai 2022.

Le rendez-vous est pris pour les vacances de février. Tous les ados de la commune, qu'ils aient participé ou non au concours d'idées, peuvent se joindre à eux si cette idée les intéresse.

Vous avez entre 14 et 18 ans, vous voulez faire de cette idée un vrai projet pour la commune ? Envoyez-nous vos coordonnées par mail à : je participe@ville-romagnat.fr

L'accès à l'Accueil de loisirs : un droit fondamental de l'enfant

Le droit fondamental aux loisirs de l'enfant, y compris en situation de handicap, s'inscrit dans le respect des engagements internationaux relatifs aux droits de l'enfant, notamment dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Depuis 2018, la commune de Romagnat a noué un partenariat avec l'association le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) confirmant son engagement auprès des familles qui bénéficient d'un accueil inclusif au sein du centre de loisirs.

Le DAHLIR est une association qui accompagne les personnes en situation de handicap vers la pratique de loisirs. Elle a pour objectif de répondre aux difficultés que peuvent rencontrer les directeurs d'accueil de loisirs notamment en matière de procédures administratives nécessaires à la prise en charge des enfants accueillis en ALSH. Elle apporte également un soutien aux structures qui souhaitent s'engager pour faciliter l'accès aux loisirs des personnes handicapées notamment en proposant un dispositif d'aide au financement.

Des formations pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap

Un plan de formation est mis en place pour former l'équipe de l'accueil de loisirs :

- ✓ une formation pour sensibiliser de manière ludique les enfants valides à la question du handicap et de l'inclusion



- ✓ une formation pour accompagner les agents dans l'accueil des enfants : adaptation du projet pédagogique, rôle des équipes de direction et d'animation auprès de l'enfant et de sa famille
- ✓ une formation de l'éducateur sportif, en partenariat avec le CMI, à l'utilisation d'un fauteuil tout terrain, adapté au handicap, le Cimgo.

Comment ça se passe ?

L'accueil de loisirs de Romagnat est déclaré accueil collectif de mineurs pouvant recevoir du public en situation de handicap, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Avec le DAHLIR, nous procédons au recrutement d'un animateur supplémentaire dont le rôle sera de favoriser l'inclusion de l'enfant en situation de handicap grâce à une prise en charge personnalisée au sein du groupe d'enfant. Ce travail, mené conjointement par l'animateur, le DAHLIR et les familles concernées, doit conduire l'enfant vers l'autonomie et son épanouissement tout au long de son accueil (en demi journée ou journée complète).

Vous êtes intéressé ?

Prenez contact directement avec la directrice de l'accueil de loisirs au 07 83 91 01 00

L'accessibilité des établissements pour les enfants

Depuis 2005, une loi impose l'obligation d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux établissements recevant du public comme les écoles. En 2016, la commune de Romagnat s'est dotée d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour programmer les travaux de mise en conformité des bâtiments.

La situation dans les lieux accueillant des enfants à Romagnat

- ✓ Accueil de loisirs : les locaux actuels sont accessibles et le futur site, à l'espace Bernard-Brajon, sera conforme aux normes actuelles
- ✓ Groupe scolaire Jacques-Prévert : la maternelle et l'élémentaire sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite depuis 2018
- ✓ Ecole Boris-Vian : grâce à la modification de l'utilisation des locaux, l'intérieur de l'école est accessible. Des aménagements extérieurs doivent être améliorés
- ✓ Groupe scolaire Louise-Michel : des travaux de mise en accessibilité des deux écoles sont prévus lors de l'agrandissement du réfectoire programmé en 2022.

Eclairage public

Un nouveau nom pour le gestionnaire du réseau

Le SIEG (syndicat intercommunal de l'électricité et du gaz) est devenu Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE 63). Partenaire des communes et des intercommunalités, ce syndicat est propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension. Il réalise également des travaux sur les réseaux d'éclairage public ou des réseaux appartenant aux communes : extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations...

A Romagnat, TE63 intervient sur le réseau d'éclairage public géré par Clermont Auvergne Métropole (routes et rues) et par la commune (parc de Tocqueville, espaces sportifs extérieurs, parkings) mais aussi pour les décorations lumineuses de Noël et l'éclairage des salles de sport.

Il est associé aux opérations d'aménagement comme celles de la place François-Mitterrand ou de la rue des Mancenilles à Opme pour rénover les réseaux.



Pour plus d'informations
www.te63-sieg.fr

Une modernisation progressive

En 2015, un programme de modernisation de l'éclairage public a été lancé par la commune de Romagnat et poursuivi par Clermont Auvergne Métropole lors du transfert de cette compétence en 2017. Les objectifs sont de mettre aux normes les installations pour protéger les usagers et les professionnels qui interviennent sur le réseau et de les moderniser en diminuant la puissance de l'éclairage par mesure d'économie mais aussi en remplaçant certains candélabres qui génèrent une pollution lumineuse importante.

Depuis 2015, la commune de Romagnat et Clermont Auvergne Métropole, depuis le transfert de compétence, ont participé respectivement pour 162 000 et 61 000 euros TTC.

La quatrième tranche de ce programme est en cours d'achèvement. Elle a concerné plusieurs quartiers de Saulzet-le-Chaud (rue Jacques-Prévert, quartier de Bellevue) et de Romagnat (lotissements situés entre la rue Fernand-Forest et l'avenue Jean-Moulin, quartier de la Croix Saint VERNY et rue des Noyers).

Une cinquième tranche est à l'étude et devrait démarrer dans le courant de l'année 2022.

Réhabilitation du bâtiment de la Poste

Les espaces associatifs situés au-dessus de La Poste vont être transformés en logements par Auvergne Habitat. Lors de ces travaux, deux appartements T2 et trois appartements T3 seront aménagés. Un local commercial sera ouvert sur la place François-Mitterrand. Les travaux se dérouleront en 2022 et 2023.

Travaux à l'église d'Opme

Les travaux de restauration de l'église d'Opme devraient débuter au premier trimestre 2022 après l'accord de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui subventionne ce projet, avec le Conseil départemental et le Conseil régional.

Le programme de travaux comprend trois phases :

- ✓ à l'extérieur, les enduits en ciment seront grattés et l'annexe de la sacristie, construite postérieurement, sera démolie
- ✓ à l'intérieur de l'édifice, la même opération sera conduite dans la nef et le transept pour purger les parties en ciment. L'électricité sera mise aux normes



✓ un drainage des eaux pluviales sera réalisé pour prévenir les remontées d'humidité par capillarité dans les murs qui sont en partie enterrés (façade située dans la cour du château) et des cheneaux seront posés sur la toiture.

Un diagnostic des décors peints du chœur devrait également être réalisé. En effet, des décors de plusieurs époques sont superposés et cette étude permettra de déterminer les axes de la future restauration intérieure.

Espace Bernard-Brajon

Le FLEP est maintenant bien installé dans ses murs et les travaux se poursuivent pour les bâtiments E et F qui accueilleront l'accueil de loisirs (ALSH) et des locaux associatifs.

La pose des cloisons intérieures avance et les autres corps de métiers sont aussi à pied d'œuvre pour continuer les aménagements prévus. A l'ouest du bâtiment, la pose de façades a débuté en décembre.

Ces deux bâtiments seront autonomes en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques installés sur l'un des toits. Lorsque la production d'électricité sera supérieure à la consommation, le surplus sera vendu à EN-EDIS.

Des difficultés d'approvisionnement laissent craindre un retard sur le planning initial mais l'ALSH et les associations bénéficiaires devraient prendre possession de leurs locaux d'ici la fin du premier semestre 2022.

Une fois cette deuxième tranche terminée, il restera à imaginer la future salle de spectacle qui prendra ses quartiers dans l'ancienne imprimerie et terminera ainsi la restructuration de l'ancien lycée professionnel Vercingétorix.



Club-house

En raison des travaux de réaménagement du bâtiment de la Poste, les club-house ont été déplacés.

Football

Le club-house de foot a déménagé l'été dernier pour laisser la place à un futur local commercial. Il se trouve maintenant dans l'ancienne salle modulaire à proximité immédiate des vestiaires et du terrain synthétique.

De petits travaux, dont la peinture, ont été réalisés par les agents des services techniques afin de rendre le lieu plus convivial.



Rugby

Les deux club-house des rugbys féminin et masculin ont été transférés temporairement dans le cuveau de l'ancien FLEP. Leurs locaux définitifs dans l'Espace Bernard-Brajon seront prêts en milieu d'année 2022 et cette solution est apparue comme la plus évidente, suite au départ du FLEP vers ses nouveaux locaux. Après des travaux d'eau et d'électricité réalisés par les agents des services techniques, les joueuses et les joueurs ont aménagé et pris possession des locaux pour en faire un lieu très convivial.

Pétanque

Depuis la fin du mois de septembre, les membres de l'association de pétanque disposent de nouveaux sanitaires installés sur le terrain de la rue du Stade. Ce bloc préfabriqué est constitué de toilettes et d'un lavabo qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que de deux urinoirs.

Les travaux ont été réalisés par les agents des services techniques et par une entreprise.

Ces sanitaires, très appréciés car ils remplacent un aménagement vétuste, sont gérés par l'association qui a un accès au local technique de l'installation.

La zone de stationnement sera modifiée dans les prochains mois pour permettre l'accès direct depuis la rue aux personnes à mobilité réduite.



Chemins à Clémensat

Un travail est actuellement lancé pour dresser l'inventaire des chemins « oubliés » de Clémensat. A l'issue de cet état des lieux, ces chemins pourront être à nouveau ouverts et entretenus pour les promeneurs.

Saulzet-le-Chaud

Croix de la Mission

Située à l'intersection entre le chemin de Giroux et l'allée des Frênes, la croix de la Mission a été érigée en 1895. L'état de la croix en bois et du Christ en métal s'est détérioré avec le temps et a nécessité sa dépose pour une restauration. La croix en bois a été refaite à l'identique et repeinte. Quant à la statue du Christ, elle a d'abord été décapée par cryogommage, un traitement à sec adapté aux surfaces métalliques. Elle a ensuite été repeinte avec une cuisson au four pour garantir une meilleure résistance à la corrosion.

La réfection du socle en maçonnerie aura lieu dans un second temps.



Terrain de pétanque

Au printemps 2022, le terrain de pétanque qui est situé à proximité du parc de Saulzet-le-Chaud sera agrandi par les agents des services techniques. Après le terrassement, la nouvelle surface dédiée aux sportifs sera aplanie puis recouverte de gravillons. Enfin, une bordure sera installée autour du terrain pour retenir les boules.

Cimetière

Un nouvel espace pour les poubelles du cimetière a été aménagé pour éviter le stockage des bacs à l'intérieur du cimetière et faciliter leur collecte. Après avoir coulé une dalle, les agents des services techniques ont construit une structure en bois qui abrite les conteneurs.

Enfouissement du réseau moyenne tension

ENEDIS a procédé à l'enfouissement du réseau d'électricité de moyenne tension situé rue du Puy Giroux et rue de Gergovie.

Eclairage du tunnel de la RD 2089

Un tunnel permet de traverser la route départementale 2089 à hauteur de la rue de Bellevue et de la rue du Puy Giroux. Un éclairage a été installé dans cet équipement pour permettre à tous, et notamment aux enfants, de l'emprunter en toute sécurité.

Voirie

Avenue de la République

Des reprises de chaussée ont eu lieu au début de l'hiver pour combler les trous et niveler les bosses qui se forment sur la chaussée.

A une date non encore fixée, Clermont Auvergne Métropole a prévu un réaménagement global de cette zone qui doit permettre de résoudre des problèmes structurels de la chaussée soumise à de fortes contraintes, notamment à cause du passage des bus, mais également d'améliorer la sécurité des piétons.

Rue Maréchal-Foch

La chaussée en pavés située au niveau de l'église a été réparée par Clermont Auvergne Métropole.

Fin des travaux à Opme

Après plusieurs mois de travaux, dirigés par Clermont Auvergne Métropole, le chantier a été terminé chemin de Giroux et rue des Bruyères où bordures de trottoirs, grilles avaloirs et revêtements ont été refaits.

Ces travaux ont permis d'améliorer plusieurs points pour les riverains. Un problème d'écoulement des eaux pluviales dans des parcelles privées a été pris en compte et corrigé. Enfin, depuis les interventions sur les canalisations de captage de la source, l'approvisionnement en eau des fontaines du bourg est régulier et elles sont, depuis, toujours pleines.

L'impasse des Mancenilles a fait peau neuve : reprise des conduites d'évacuation des eaux usées et pluviales, revêtement neuf sur la chaussée et les trottoirs, et pour finir des nouveaux candélabres, à LED, qui permettent un gain important de consommation d'électricité d'une part, et limitent la pollution lumineuse par un éclairage doux et dirigé vers le sol d'autre part.



Aménagement de la place François-Mitterrand

La réfection de la place François-Mitterrand est achevée depuis le printemps mais des aménagements sont toujours en cours.

Circulation

Les impacts du nouvel aménagement sur la circulation et le stationnement sont positifs. L'installation des feux tricolores dans la partie la plus étroite permet de pacifier la circulation entre les véhicules et les piétons. La mise en place d'un stop sécurise aussi l'engagement des véhicules venant de la rue Henri-Dunant sur la place.

Aménagement

Sur la placette qui domine la place à proximité de la rue de la Treille, de nouveaux garde-corps identiques à ceux de la place du Terrail ont été posés par Clermont Auvergne Métropole.

Des bancs supplémentaires seront disposés sur le terre-plein central entre la voie principale et la contre-allée. Ceux qui ont été dégradés suite à des accidents ou incivilités vont être réparés.



+ clermont
auvergne
métropole

Des arceaux pour permettre le stationnement des vélos ont également été installés en fin d'année : près de la rue Côte-Blatin, à l'angle de la rue Gergovia et de la rue Maréchal-Foch, face à la rue Henri-Dunant ainsi

que place du Terrail.

Enfin, un passage pour les personnes à mobilité réduite va être aménagé entre la place du Terrail et la médiathèque. La place de stationnement située devant la médiathèque va passer en zone bleue « 30 minutes »

Fresque de la biodiversité



A la mi-octobre, les élèves de l'école Louise-Michel ont eu l'agréable surprise de découvrir sur la façade ouest de la salle André-Raynoird une fresque célébrant la biodiversité de notre commune grâce au travail de l'équipe de graffeurs de l'association clermontoise Recycl'art. Ce projet de fresque a débuté au printemps dernier, dans le cadre de l'opération « C biodiv ». Cette action soutenue par la métropole clermontoise et orchestrée par la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) a permis la réalisation de plusieurs œuvres autour de la capitale auvergnate. A Romagnat, tout a débuté par une hirondelle de fenêtre, dont plusieurs colonies fréquentent chaque année notre commune. Isaac Barreda, graffeur originaire du Pérou, a réalisé ce fragile passereau. Ce graff a séduit d'emblée l'équipe municipale qui a souhaité prolonger ce projet. Trois raisons essentielles ont motivé les élus : la volonté

d'afficher une préoccupation réelle autour des questions environnementales et notamment envers la protection de la biodiversité, le souhait renouvelé d'accueillir sur le territoire communal la culture et les arts dans leurs formes les plus diversifiées et enfin une volonté éducative et d'ouverture sur le monde en accueillant des artistes issus de tous les continents. Pour l'occasion, pas moins de neuf artistes ont été réunis à l'automne avec le soutien de la ville de Romagnat pour une création monumentale, grâce à la persévérance de son coordonnateur Rémy Saladin (connu comme Récorlorz sous son nom d'artiste).



Ce graffeur de talent a réalisé le chardonneret élégant, un petit passereau habitant de nos jardins, orné de magnifiques couleurs.

Byen, du collectif Siempre Art, a peint le hérisson et l'abeille, deux espèces hautement symboliques de la faune commune de nos parcs et jardins. Ce parent d'élève talentueux a déjà participé à la réalisation des deux fresques précédentes sur les façades de la halle des sports et du gymnase. Lowwhite, jeune Couronnais du collectif, a réalisé des orchidées « orchis pyramidales » présentes sur le puy de Chomontel. Tonra, artiste colombien, a graffé « l'Ophrys abeille », une orchidée protégée, que l'on peut rencontrer sur la zone Natura 2000 de Chomontel. Eyene, originaire



du Cameroun, a peint une autre superbe orchidée au centre de la fresque. Newi, artiste clermontois, a choisi le loriole d'Europe, un oiseau jaune et noir qui porte les couleurs de notre ville. Apogé, graffeur parisien, a réalisé « le roi de la fresque », l'alyte accoucheur. Ce petit crapaud, qui peut se rencontrer dans les jardins près des sources et petits rus comme la Gazelle, est l'espèce emblématique des futurs bassins d'orage. L'artiste colombien, Arturo Volatil, représente un renard roux, prédateur infatigable de petits rongeurs ravageurs des cultures, dont le regard vient se confondre avec celui d'un homme énigmatique. Issac Barreda, après l'hirondelle, a réalisé un paon du jour, délicat papillon butinant une fleur lumineuse.



Petit composteur devenu GRAND !!

Le dernier bulletin municipal faisait état de l'installation, par Clermont Auvergne Métropole, d'un composteur collectif dans le bourg, rue du Terrail près de la fontaine Licciana Nardi.

Les bacs de compost sont construits avec un bois local, le douglas. Sur le côté, de petites jardinières peuvent être fleuries.

Les riverains, futurs utilisateurs, avaient été informés fin mai par un flyer afin de s'inscrire pour son utilisation.

Le 5 août, jour de l'inauguration, Jean Estruch, guide composteur de la Métropole a expliqué son fonctionnement et sensibilisé le public présent ; deux



familles s'étaient préalablement inscrites, ce démarrage à petite allure pouvait inquiéter... mais quelques autres se sont manifestées ce même jour.

Et aujourd'hui, 19 familles sont utilisatrices, sur les vingt qui peuvent prétendre participer ! On considère en effet que 20 représente un nombre optimal de familles pour ce type de composteur.

Parmi ces utilisateurs, Chloé Mittaud et Charline Mourgues ont accepté d'être les référentes. Elles sont chargées de donner diverses informations, par exemple petits travaux de réparation, au guide composteur qui gère les composteurs à la Métropole.

Pour la mairie, Serge Bordel est le référent chargé en particulier de l'alimentation en broyat sec, Monique Chartier est l'élue référente par délégation de Jean Fontenille, adjoint au développement durable.

Début novembre, après 3 mois de remplissage, la première cellule, où la maturation des biodéchets se poursuivra tranquillement, a été clôturée tandis que la deuxième cellule est mise à l'utilisation.

Ce compost pourra être utilisé en priorité par les familles participantes, le surplus par le service Espaces Verts de la commune.

Devant le succès rencontré, il est bien sûr déjà envisagé d'installer dans le bourg un autre site de composteur collectif, mais à l'heure actuelle aucune date ne peut être avancée par la Métropole qui doit gérer les installations dans l'ensemble des communes.

Éliminez les chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin est la forme larvaire d'un papillon de nuit. Elles ont le corps recouvert de poils urticants dangereux pour l'homme et pour les animaux, notamment les chiens.

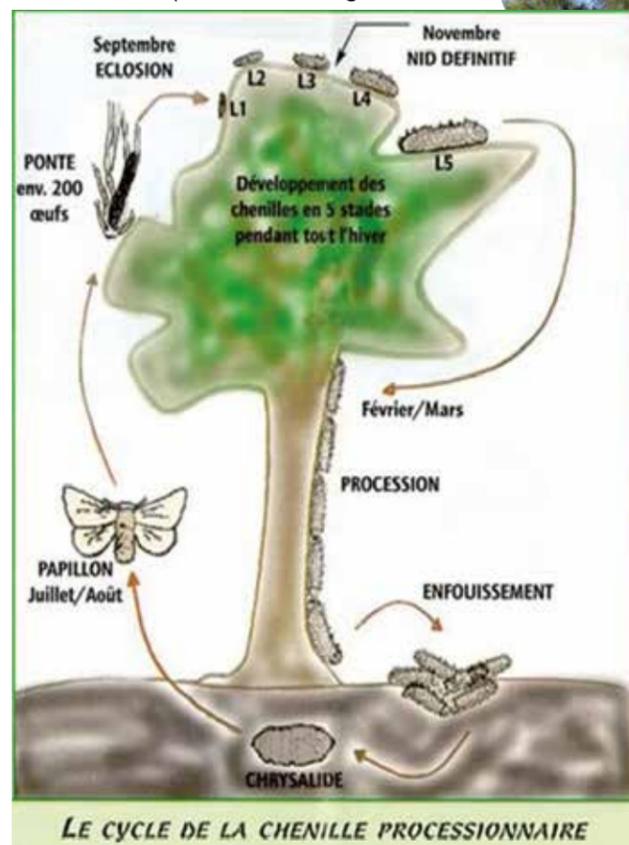
Leurs cocons se fixent dans les pins et peuvent conduire à la mort de l'arbre en cas d'invasion massive.

Les différents moyens de lutte

Pour éradiquer les chenilles ou empêcher leur développement et leur reproduction, la FREDON (Fédération Régionale de



FREDON Auvergne (G.R.).



Défense contre les Organismes Nuisibles) préconise différentes méthodes qui varient en fonction de la période de l'année et du stade de développement du papillon.

✓ De novembre à mars : lutte mécanique par élimination des cocons

Durant l'hiver, il est possible de prélever et détruire les cocons. L'efficacité du travail est maximale après des nuits à températures négatives. Il est conseillé de se protéger en portant combinaison et gants jetables, masque, bonnet, lunettes et bottes rinçables.

L'élimination des nids une fois récoltés reste très délicate (brûlage...)

✓ De janvier à avril : mise en place d'éco-pièges

Les dispositifs de type Eco-piège, vendus dans les jardineries, s'installent sur le tronc des arbres infestés. Ce piège permet la collecte sans risque des chenilles

✓ Fin mai à début septembre : piégeage des papillons

La pose de pièges à phéromone de synthèse permet d'attirer les papillons mâles pendant la période de vol, réduisant ainsi les accouplements et le nombre de pontes potentielles

✓ Autres moyens de lutte : pose de nichoirs à mésanges
Les mésanges sont des prédateurs efficaces de chenilles processionnaires, capables de perforer les nids pour capturer les chenilles

✓ de septembre à mi-novembre : lutte par insecticide biologique.

Au stade larvaire, les chenilles sont très sensibles aux insecticides biologiques à base de bacille de Thuringe (vendus en jardinerie), qui ne présentent aucun risque pour l'environnement ni la santé humaine.

Pour plus d'informations : www.fredon-auvergne.fr



Salon des Orchidées

Les 8 et 9 janvier, de 10 h à 18 h : deux cents variétés d'orchidées exposées lors du septième salon à la salle André-Raynoird, transformée pour l'occasion en serre géante.

Conseils aux visiteurs prodigués par les collectionneurs pour prendre soin de cette plante, originaire d'Asie, d'Europe ou d'Amérique du Sud, qui fleurit plusieurs mois dans l'année.

Saulzet-le-Chaud : des habitants mobilisés contre l'ambroisie

Pour la sixième année consécutive, au mois d'août, les membres de l'association de défense du patrimoine de Saulzet-le-Chaud ont mené une opération d'arrachage de l'ambroisie en bordure de RD 2089. Cette plante invasive émet, entre début août et fin septembre, un pollen extrêmement allergisant, qui génère chez les personnes sensibles des rhinites, conjonctivites, trachéites, voire l'apparition ou l'aggravation de l'asthme. En 2017, l'ARS avait estimé son coût de « santé » global à plus de 40 millions d'euros par an.



Sous l'impulsion de Roger Bergeault, technicien de l'INRAE en retraite, une première action de reconnaissance et de lutte contre l'ambroisie avait eu lieu en 2016 sur l'accotement routier colonisé par l'ambroisie à la sortie du bourg de Saulzet-le-Chaud en direction de Saint-Genès-Champagnelle. Depuis, cette action est reconduite annuellement par les bénévoles de l'association, en lien avec la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, juste avant la floraison.

Bien qu'un nouveau « spot » d'ambroisie ait été découvert cette année, à proximité de la station-service de Saulzet, la rigueur et les efforts des bénévoles de l'association de défense du patrimoine de Saulzet le Chaud sont productifs. En effet, ils arrachaient au départ plusieurs centaines de pieds d'ambroisie alors que, ces trois dernières années, leur nombre est réduit à quelques dizaines de plantes.

La vigilance devra toutefois être encore maintenue pendant quelques années pour limiter les nouvelles contaminations.



Urbanisme et artificialisation des sols

Issu des travaux de la Convention citoyenne, la loi « Climat et résilience », portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a été promulguée le 22 août.

Parmi les enjeux de cette loi, figure un objectif qui vise à lutter contre l'étalement urbain afin de protéger les écosystèmes et les terres agricoles, permettant ainsi de favoriser l'adaptation des territoires au changement climatique. Dans un premier temps, il s'agit de diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2030. L'objectif « zéro artificialisation nette des sols (solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols) » devra être atteint d'ici 2050.

Lors d'une réunion de préparation du plan d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les grands principes du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en juin 2021 à Clermont Auvergne Métropole, il a été demandé aux 21 communes de réduire les surfaces qui devaient être constructibles. C'est ainsi que la ville de Romagnat a proposé de soustraire plusieurs zones de son territoire de l'espace aménageable, notamment un secteur important d'Opme. Ces orientations seront soumises à la concertation lors des prochaines étapes.

Des zones de renaturation et de désimperméabilisation devront également être identifiées dans le règlement et le zonage. Dans certaines villes, notamment les plus grandes, il y aura un principe général d'interdiction de nouvelles surfaces commerciales.



Semez des fleurs dans votre rue

La commune de Romagnat propose gratuitement aux Romagnatois un sachet composé d'un assortiment de graines à semer au printemps. Composé d'un mélange de fleurs sauvages et de fleurs horticoles, ces graines peuvent être semées sur l'espace public, au pied d'un mur, d'un bâtiment ou d'un arbre, dans les interstices d'un trottoir... Leur fleurissement apportera des couleurs à la ville et du pollen pour les insectes.

Don de poules

Initié en 2018 et renouvelé l'année dernière, le dispositif pour donner des poules à des Romagnatois est reconduit.

La mairie propose donc de donner deux poules aux habitants intéressés, disposant d'un terrain et dans la limite de 15 foyers. Les personnes ayant déjà accueilli des poules ne peuvent prétendre à cette offre.

Les avantages

Avoir des œufs frais à domicile puisqu'une poule pond en moyenne 200 à 300 œufs par an et réduire le volume de vos déchets car elle ingère entre 100 et 200 kilos de déchets végétaux et restes de nourriture chaque année.

Comment les accueillir ?

Pour accueillir vos poules pondeuses, il faut prévoir un emplacement pour un poulailler et délimiter un terrain d'au moins 20 m² pour les deux poules. Si vous habitez en lotissement, vous devez vous assurer que le règlement intérieur autorise leur présence.

Les poules nécessitent une attention constante : leur donner une alimentation diversifiée et une eau propre, veiller à la bonne hygiène du poulailler... Une poule peut vivre de nombreuses années si elle est bien soignée. Ne pas oublier de prévoir une personne pour s'en occuper si vous partez en vacances.

Si vous souhaitez accueillir des poules, retournez le bon en mairie avant le 31 janvier 2022.

Une réunion d'information sera organisée pour les personnes retenues courant février afin de leur présenter les règles à respecter lors de l'adoption de poules.



RÉSERVATION DE DEUX POULES

A retourner en mairie ou par mail à accueil-mairie@ville-romagnat.fr avant le 31 janvier 2022

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Mail _____

Souhaite réserver deux poules et m'engage à m'en occuper dans le respect de la démarche

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données au 04 73 98 34 00 ou par courriel à cnil@ville-romagnat.fr.

Lieu d'accueil enfants parents (LAEP)

L'association la Causerie a rejoint Romagnat le 21 mai et propose depuis un accueil hebdomadaire les vendredis matin de 9 h à 11 h 30.

Juqu'au 24 septembre, les accueils ont eu lieu à l'accueil de loisirs et depuis le 1^{er} octobre, ils se font au nouveau FLEP, situé 12 rue de Lau-bize.

Depuis le début de l'itinérance sur la commune, les temps d'accueil sur Romagnat ont permis d'accueillir en tout 153 enfants et 144 adultes lors de 24 accueils.

La Causerie a également participé au Family Game en partenariat avec le service enfance jeunesse



en co-organisant une conférence sur les enfants et les écrans.

Le 3 décembre au Centre Social, l'association a organisé un atelier autour de la paternité, en partenariat avec le Centre Social de Romagnat et le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAPP).

Relais Petite Enfance cantonal « Les 3 P'tits Pas » : la parentalité à l'honneur !

Le Relais Petite Enfance (RPE) renseigne les parents à la recherche d'un mode d'accueil mais il œuvre également dans l'accompagnement et le soutien à la parentalité. En ce sens, la rentrée 2021 a été marquée par diverses actions parentales.

Tout d'abord, le RPE a mis en place le 9 octobre dernier la fête des familles au centre social de Romagnat. Ce fut l'occasion pour les parents et leur(s) enfant(s) de partager un ou plusieurs ateliers ensemble.

Tout au long de la journée, divers ateliers ont été proposés : éveil musical avec Marine Magrini, lecture en tapis avec Laurence Fusco, yoga avec Christelle Gallois et communication gestuelle associée à la parole avec Héloïse Canonville. Pour cette première édition, 29 familles et 37 enfants ont répondu présents.

Ensuite, le RPE a proposé l'intervention « Frères et sœurs sans rivalité » de Tiphaine Noisette, le jeudi 14 octobre à la mairie d'Aubière. Cette conférence participative a réuni une quinzaine de parents et de professionnelles de la petite enfance à la recherche de solutions. La seconde partie de cette intervention aura lieu le mardi 1^{er} février à 20 h 15 à la salle de la Croisée des Vignes à Aubière (sur inscription).



Puis, l'année a été conclue avec un atelier d'éveil musical parent-enfant(s) mené par Mélanie Meunier de Petites Oreilles en Éveil. Accompagnée de son alto, elle a su captiver petits et grands. Ce n'est pas moins de 8 duos qui ont eu la chance de profiter d'un moment de convivialité hors du temps.

Le RPE s'adresse également aux assistants maternels et enfants accueillis à leur domicile. Le service a ainsi offert un spectacle aux assistants maternels et enfants le jeudi 9 décembre : Greli-Grelot de Marine Magrini.

Pour suivre toute l'actualité du RPE et dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net Parentalité financé par la CAF, retrouvez-nous sur Facebook « Léa Bayle, Animatrice Rpe ».

Contact : Léa BAYLE, animatrice du RPE
« Les 3 P'tits Pas » - lea.bayle@ville-aubiere.fr
Tél. 06 18 31 83 98

Permanences : lundi 12 h - 17 h,
mardi 12 h - 14 h et vendredi 11 h 30 - 13 h 30

Les enfants du multi-accueil en visite à mille formes

Régulièrement au cours de l'année, les enfants les plus grands du multi-accueil « Gribouille et Carapate » se rendront par petits groupes à Clermont-Ferrand au centre d'initiation à l'art pour les 0 - 6 ans, mille formes.

Une première sortie s'est déjà déroulée le 20 octobre dernier. Quatre enfants ont pu alors découvrir « la maison magique » créé par Adrien Rovero. Cette structure en volume reprenant le plan d'une maison classique leur a permis d'explorer en toute liberté et en toute sécurité chaque recoin d'une habitation avec parfois des détournements du cadre habituel : la cheminée se transforme en passage secret, la baignoire en piscine à balle, le dessous du canapé en cachette...

Une prochaine sortie devrait se dérouler en fin d'année et donnera lieu à la découverte d'une nouvelle exposition interactive.



La rentrée scolaire 2022-2023

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023

La campagne d'inscription scolaire se déroulera du 1^{er} au 29 avril 2022 pour :

- ✓ les enfants nés en 2019 (avant le 31 décembre 2019)
- ✓ les enfants rentrant en CP
- ✓ les enfants nouveaux arrivants à Romagnat.

Munissez-vous des pièces nécessaires à la constitution du dossier de votre enfant : livret de famille, justificatif de domicile de moins de trois mois, carnet de santé et présentez-vous en mairie au service éducation jeunesse.

Le dossier unique d'inscription de l'enfant (DUIE)

Ce dossier unique permet de valider chaque année l'inscription des enfants aux activités suivantes :

- ✓ accueil périscolaire (matin et soir)
- ✓ restauration scolaire
- ✓ étude surveillée.

Le DUIE doit être rempli, signé et accompagné des pièces justificatives et sera valable pour l'année scolaire 2022-2023. Il est également transmis aux directeurs d'école, ce qui évite de remplir de nouveaux documents à la rentrée.

Le dossier pour la rentrée scolaire de septembre 2022 est téléchargeable sur le site internet www.ville-romagnat.fr ou est disponible auprès du service éducation jeunesse.

En cas de réinscription : le dossier unique de réinscription de l'enfant

Ce dossier permet de valider chaque année la réinscription des enfants aux activités scolaires et extrascolaires. Ce document doit être rempli, signé et accompagné des pièces justificatives et sera valable pour l'année scolaire 2022-2023. Il est également transmis aux directeurs d'école, ce qui évite de remplir de nouveaux documents à la rentrée. Le dossier pour la rentrée scolaire de septembre 2022 est téléchargeable sur le site internet www.ville-romagnat.fr ou est disponible auprès du service éducation jeunesse.



Service éducation-jeunesse

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
Tél. 04 73 62 79 51
portail.famille@ville-romagnat.fr

Le « permis piéton » dans les écoles

Le « Permis piéton » pour les enfants est un programme national de prévention du risque piéton. L'objectif est de les responsabiliser en leur faisant prendre conscience qu'ils doivent développer des réflexes de précaution spécifiques. La formation s'articule en deux parties : la première par la visualisation d'un diaporama abordant plusieurs thèmes :

- ✓ le Code de la route
- ✓ les règles de savoir-vivre
- ✓ les choses à faire ou ne pas faire.

La deuxième consiste à la mise en situation sur le terrain, dans les rues de notre commune.

Pour donner un aspect solennel et symbolique, le diplôme « Permis Piéton » a été remis aux enfants de deux classes de l'école élémentaire Jacques-Prévert (CE1A de Madame Rouaire et CE1B de Madame Dumont) les 16 et 19 novembre 2021 par la Police Municipale qui a encadré cette formation. Un gilet, des bracelets et un porte-clé fluorescents ont également été offerts à chaque élève.

Cette remise concrétise l'engagement de l'enfant à respecter les règles de sécurité de la route.



Accueil extrascolaire : rendez-vous pour les vacances d'hiver et de printemps

L'accueil de loisirs sera ouvert pendant les vacances d'hiver et de printemps de 8 h à 18 h. Les enfants sont accueillis dès 3 ans et jusqu'à 17 ans. Ils sont répartis par groupe d'âge.

De nombreuses activités adaptées à chaque âge seront proposées par l'équipe d'animation en lien avec divers projets.

Cet hiver, les enfants expérimenteront diverses disciplines sportives et artistiques et également des sorties neige. En avril, la fête de la solidarité sera mise à l'honneur. A cette occasion, plusieurs ateliers seront animés pour et par les enfants.

A chaque période de vacances, le partenariat avec l'Institut Médico Éducatif du Centre Médical Infantile de Romagnat sera renouvelé autour d'animations et d'activités variées.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire les enfants (dans la limite des places disponibles), demander l'ouverture des lignes par mail à portail.famille@ville-romagnat.fr

Vacances d'hiver :
du 14 février au 25 février 2022

Ouverture des inscriptions du 24 janvier au 11 février

Vacances de printemps :
du 19 au 29 avril 2022

(fermeture le lundi de Pâques)

Ouverture des inscriptions du 28 mars au 15 avril

Été 2022 : reconduction de Job'ados pour les jeunes de 15 et 16 ans

Job'ados est reconduit l'été prochain sur cinq semaines, de la fin du mois de juin au mois d'août. Six jeunes au maximum seront recrutés chaque semaine. Les seuls critères sont d'habiter à Romagnat et d'avoir entre 15 ans (révolus) et 16 ans (ne pas avoir fêté ses 17 ans). Les jeunes travailleront 4 heures par matinée, soit 20 heures de travail hebdomadaire. La participation est limitée à deux semaines au maximum.

Encadrés par des agents municipaux du service technique et espaces verts, les adolescents pourront se familiariser avec le monde du travail en participant à de petits travaux d'entretien des bâtiments, au désherbage ou à la taille des arbustes des espaces public ou encore à des tâches de manutention.

Les dossiers de candidatures seront à retirer entre le 15 février et le 25 mars en mairie ou disponibles sur le site de la mairie.



Téléthon 2021



Cette année, à l'occasion du Téléthon 2021 et en raison des conditions climatiques, trois courses solidaires ont été organisées avec les enfants des écoles Jacques-Prévert, Boris-Vian et Louise-Michel.

Les enfants des écoles élémentaires ont couru sur un parcours type cross. Grâce à leur implication et à celle de leur parents, les dons récoltés ont été versés à l'AFM Téléthon.

Un grand merci aux parents présents, à Fred l'intervenant sportif, aux équipes périscolaires, aux associations qui ont aidé au bon déroulement de l'événement ainsi qu'aux membres du Comité des fêtes qui donnent de leur temps et de leur patience pour que cette manifestation ait lieu.

Cette année, des locataires de la résidence Simone-Veil se sont associés à cette course en élaborant et distribuant le goûter aux jeunes sportifs de l'école Jacques-Prévert. Ce fut un moment convivial et de partage avec les enfants.

dence Simone-Veil se sont associés à cette course en élaborant et distribuant le goûter aux jeunes sportifs de l'école Jacques-Prévert. Ce fut un moment convivial et de partage avec les enfants.

Bons d'achats de Noël

Les élus municipaux et les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont distribué début décembre des bons d'achats de Noël pour les Romagnatois de plus de 75 ans.

Pour la deuxième année consécutive, et en raison de l'annulation du repas des aînés due au contexte sanitaire, l'âge pour bénéficier des bons d'achats a été abaissé à 75 ans et les montants des bons d'achats pour les couples ont été augmentés.

Ils s'élèvent à un montant de 25 € pour les personnes seules et les couples dont un seul est âgé de plus de 75 ans et à un montant de 40 € pour les couples dont les deux personnes sont âgées de plus de 75 ans. Ces bons sont valables chez les commerçants de la commune participant à l'opération.

Du côté de la résidence Simone-Veil

Depuis le mois de septembre 2021, les locataires de la résidence Simone-Veil ont la possibilité de participer à diverses animations qui leur sont proposées par une animatrice du CCAS, Sylvie Borot, deux après-midi par semaine : activités manuelles, créatives, jeux de société...

Ces rendez-vous sont très appréciés par les résidents, ils leur permettent de se retrouver, d'échanger et de passer un moment convivial autour d'une activité.

En complément, des activités physiques et relaxantes sont également programmées chaque semaine comme la gym douce, la méditation et le Pilates. Ces activités sont aussi ouvertes dans la limite de places disponibles aux autres habitants de la commune.



Professions et auxiliaires de santé

De nombreux professionnels et auxiliaires de santé exercent à Romagnat. Suite à l'ouverture du Pôle Santé, situé 30 avenue Jean-Moulin, certains ont déménagé et de nouveaux venus se sont installés dans la commune.

Médecins

- ✓ Docteur ARNAUD
14 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 61 18 95
- ✓ Cabinet médical des Sources - Docteurs BOTTET, EL MJABBER et MILHOMIS
2 boulevard Georges-Couthon - Tél. 04 73 62 03 08
- ✓ Docteur CHABROLLE
14 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 07 40
- ✓ Cabinet médical des Docteurs FARRET et DUMOUSSET-SOMDA
1 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 28 04 61
- ✓ Cabinet médical des Docteurs LECOQ et SIMOES-PAYARD
1 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 66 17
- ✓ Docteur NETO
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 61 46
- ✓ Docteur BOUCHARDON
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 88 71 25

Infirmiers

- ✓ Mme BAUCHER, Mme FONTALIVE
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 64 46
- ✓ Mme JACQUET, M. CALVO, Mme MEALLET, Mme CORVELLEC, Mme RIQUES
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 67 90
- ✓ Mme GOUIARD, Mme FOURY
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 03 30

Dentistes

- ✓ Docteurs CLÉMENT et LAROCHE
14 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 66 93
- ✓ Docteur KALMANN et SACCOMANI
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 69 58

Pharmaciens

- ✓ Pharmacie du Parc
Place du 8 Mai - Tél. 04 73 62 66 37
- ✓ Pharmacie centrale
22 avenue Gergovia - Tél. 04 73 62 66 09
- ✓ Pharmacie GEMA-BLURIOT
Boulevard Georges-Couthon - Tél. 04 73 26 44 44

Kinésithérapeutes

- ✓ Cabinet de l'Artière - Mme GRANGE-BOUGES, M. GARDETTE, Mme GARDETTE, M. MARCHE, Mme LEROUX
1 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 63 32
- ✓ Mme CHAMBON, Mme OLIVIER
6 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 63 22 24 19
- ✓ M. VERHÉE, Mme VERHÉE M. COLLET
34 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 34 72



- ✓ M. DESBOULLEZ, Mme DESBOULLEZ, Mme VIALLEMONTEIL
30 avenue Jean-Moulin

Sage-femme

- ✓ Mme SERHOCHIAN
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 59 97 37 14

Ambulancier

- ✓ AUVERGNE AMBULANCES
Rue Enrico-Fermi - Tél. 04 73 14 29 29

Orthophonistes

- ✓ Mme DESTENAVE, Mme TOURRET
10 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 03 88
- ✓ Mme CONSTANCIAS
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 88 02 76 59

Psychologues

- ✓ Mme MINA
boulevard Georges-Couthon - Tél. 06 95 43 73 99
- ✓ Mme BLOT
72bis avenue Jean-Jaurès - Tél. 06 76 75 65 98

Ostéopathes

- ✓ M. GAS
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 50 86 63 57
- ✓ Mme GUIBERT
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 58 01 94 24
- ✓ M. LACOSTE
29 place du 8 mai - Tél. 04 73 78 83 16
- ✓ M. VERHÉE, Mme VERHÉE
34 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 62 34 72

Pédicure-podologue

- ✓ Mme LEROUX
26 rue Maréchal-Foch - Tél. 06 13 93 08 99

Etiopathes

- ✓ Mme BUAN, M. BUAN
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 04 73 35 88 92

Réflexologues

- ✓ M. GILLET
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 13 88 59 21
- ✓ Mme PEYRAC
2 boulevard Georges-Couthon - Tél. 07 80 98 10 94

Naturopathe

- ✓ Mme COUZELAS-GILLET
30 avenue Jean-Moulin - Tél. 06 81 36 82 83

Mutuelle de Village

Afin de vous informer sur la complémentaire santé romagnatoise, vous pouvez prendre rendez-vous en contactant le CCAS au 04 73 62 63 00.



	Village 1 Base RO + Mutuelle	Village 2 Base RO + Mutuelle	Village 3 Base RO + Mutuelle
HOSPITALISATION accordée par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Honoraires	150 %	200 %	300 %
Frais de séjour	100 %	100 %	100 %
Chambre particulière par nuit :			
- Chirurgie, médecine, maternité illimitée	50 €	60 €	80 €
- Autres séjours (sauf psy) (1)	20 €	25 €	30 €
Chambre en ambulatoire : en hospitalisation avec une anesthésie et/ou chirurgie sans nuitée	20 €	30 €	40 €
Forfait journalier hospitalier (2)	Frais réel	Frais réel	Frais réel
Frais d'accompagnement par jour (3)	20 €	25 €	30 €
Forfait assuré pour actes supérieurs à 120 €	Inclus	Inclus	Inclus
Frais de transport	100 %	100 %	100 %

(1) Chambre particulière autres séjours (hors psychiatrie) : limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, et en maison d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placements à l'année et temporaires exclus. (2) Forfait hospitalier illimité en chirurgie, médecine et maternité. Limite de 30 jours par an en psychiatrie. Limite de 60 jours par an en maison de convalescence et de repos, maisons d'enfants à caractère sanitaire (milieu médical spécialisé). Limite de 90 jours par an en centre agréé de rééducation fonctionnelle. Limitation à 90 jours par an toutes disciplines particulières confondues. Placement à l'année et temporaire exclus. (3) Frais d'accompagnement : montant par jour de médecine et chirurgie pour les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 75 ans. Limite de 30 jours par an.

	Village 1	Village 2	Village 3
DENTAIRE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Soins	125 %	150 %	200 %
Orthodontie	200 %	250 %	325 %
Prothèses	200 %	250 %	350 %
- Plafond annuel des prothèses dentaires (TM inclus)	600 €	800 €	1 200 €
Implant (non pris en charge AMO limité à 1 par an)	100 €	300 €	500 €

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier 100% Santé », du dit « panier maîtrisé » et du dit « panier libre » selon le taux indiqué de la garantie choisie. Le plafond dentaire est exprimé sur une année civile, uniquement sur la base des actes de prothèses dentaires conformes aux conditions d'attributions AMO, inscrites dans la nomenclature CCAM et dans la limite du montant mentionné ci-dessus. Au-delà, la Mutuelle ne procédera à aucun remboursement. Les actes dentaires cotés AMO sont remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture.

	Village 1	Village 2	Village 3
OPTIQUE accordé par l'Assurance Maladie Obligatoire (forfait annuel renouvelable à date de consommation)			
Lunettes (verres et monture) adulte et enfant	100 % + 150 €	100 % + 210 €	100 % + 300 €
- Bonus fidélité après 12 mois révolus sans consommation (4)	20 €	25 €	40 €
- Bonus fidélité après 24 mois révolus sans consommation (4)	60 €	70 €	100 €
Lentilles correctrices acceptées ou refusées AMO	100 % + 75 €	100 % + 110 €	100 % + 150 €
Opération de la myopie, implant multifocal (forfait / œil)	100 €	150 €	200 €

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre du dit « panier A » et/ou du dit « panier B » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. (4) La prise en charge est limitée à un équipement par an à date de consommation. Le forfait se renouvelle le lendemain de l'année de consommation écoulée. Le premier bonus se génère le lendemain de la première année de non consommation écoulée. Le deuxième bonus se génère le lendemain de la deuxième année de non consommation + bonus 1 écoulés. Un équipement est composé de deux éléments à savoir deux verres et une monture. En cas de changement de garantie, la prise en charge ne tient pas compte des consommations et des bonus antérieurs.

	Village 1	Village 2	Village 3
AIDES AUDITIVES accordées par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Prothèses (forfait par oreille renouvelable à date de consommation)	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 300 €
- Bonus fidélité après 12 mois d'adhésion à la garantie	25 €	50 €	100 €
Consommables (piles)	100 %	100 %	100 %

Sont concernés : tous les actes entrant dans le cadre de ladite « classe I » et/ou de ladite « classe II » remboursables sur la base AMO et selon le niveau de couverture. Le bonus s'applique par oreille à la date d'adhésion à l'option définie du dernier bulletin de souscription.

	Village 1 Base RO + Mutuelle	Village 2 Base RO + Mutuelle	Village 3 Base RO + Mutuelle
--	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------

	Village 1	Village 2	Village 3
SOINS COURANTS accordés par l'Assurance Maladie Obligatoire			
Honoraires médicaux : Consultations et visites de généraliste et spécialiste dans le parcours de soins (5)	125 %	150 %	225 %
Médicaments (vignette à 15 %, 30 % et 65 %)	100 %	100 %	100 %
Analyses et examens de Laboratoire	100 %	100 %	100 %
Actes d'imagerie et d'échographie	100 %	125 %	150 %
Honoraires paramédicaux	100 %	125 %	150 %
Honoraires médicaux de surveillance et soins thermaux	100 %	100 %	100 %
Matériel Médical	125 %	150 %	200 %

(5) Les visites avec déplacements non médicalement justifiés sont prises en charge dans la limite de 100 % TC.

	Village 1	Village 2	Village 3
PREVENTION ET BIEN-ÊTRE			
Actes hors nomenclature : sur présentation de la facture originale nominative acquittée et effectuée par des professionnels de santé autorisés (Fitness/Adeli/RPPS) comme ostéopathe, micro kinésithérapeute, acupuncteur...			
Médicaments prescrits sur ordonnance non remboursés caisse RO sur présentation de justificatif	80 € / an	100 € / an	150 € / an
Confort : Forfait hébergement thermique, si cure pris caisse RO			
Actes de prévention pris en charge dans le cadre de la loi du 13 août 2004 (Ostéodensitométrie osseuse, vaccins ...)(6)			

(6) Actes prévus à l'article R871-2 du code de la Sécurité Sociale, dans la limite de prise en charge de la garantie choisie. Liste disponible auprès de la mutuelle.

MA MUTUELLE ASSISTANCE (7)	Oui
FONDS SOCIAL (8)	Oui
PRIME NAISSANCE (9)	Gratuité 1 an

(7) Prestations définies au contrat par le prestataire. (8) Les présentes allocations et participations sont votées chaque année par l'Assemblée Générale donc non reconductibles et seront honorées dans la limite des crédits disponibles. (9) Aucune cotisation n'est demandée pour les enfants nouveau-nés ou adoptés pendant les douze premiers mois de leur adhésion, dès lors que l'inscription a été faite à la date d'effet de l'évènement, et dans les 3 mois qui l'ont suivi.

Tarifs « Ma Mutuelle de Village » pour 2022

	Village 1		Village 2		Village 3	
	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel	Annuel
De 0 à 25 ans	25 €	300 €	30 €	360 €	38 €	456 €
De 26 à 30 ans	32 €	384 €	40 €	480 €	45 €	540 €
De 31 à 40 ans	35 €	420 €	45 €	540 €	50 €	600 €
De 41 à 50 ans	40 €	480 €	50 €	600 €	60 €	720 €
De 51 à 60 ans	50 €	600 €	60 €	720 €	70 €	840 €
De 61 à 70 ans	60 €	720 €	70 €	840 €	85 €	1 020 €
De 71 à 80 ans	70 €	840 €	80 €	960 €	95 €	1 140 €
81 ans et plus	75 €	900 €	85 €	1 020 €	99 €	1 188 €

Saison culturelle : les prochains rendez-vous

ACID QUINTET / Musique néoclassique / Tout public
✓ **SAMEDI 29 JANVIER à 20 h 30** (Salle André-Raynoird)

Acid Quintet propose une musique hybride et féérique aux sources d'inspirations diverses et vous emmène dans un voyage musical porté par l'atmosphère mystérieuse de ses compositions envoûtantes.

« JOËL, UNE ENFANCE EN PATAGONIE » Film argentin / Tout public.

En partenariat avec l'Association du Cinéma Hispanique

✓ **MERCREDI 2 FÉVRIER à 20 h** (Salle André-Raynoird)

L'arrivée soudaine de Joël, un garçon de 9 ans au passé tourmenté, va bouleverser l'équilibre de toute une petite communauté provinciale. Tirant le jeu de ses acteurs vers un réalisme quasi documentaire, le cinéaste observe les maladroitures des parents et les réticences de l'enfant.

« BIRTH » Compagnie L'Assoiffée / Théâtre - Danse / à partir de 12 ans

✓ **VENDREDI 11 FÉVRIER à 20 h 30** (Salle André-Raynoird)

Entre théâtre et danse, on suit le regard d'une femme, son parcours, sa vie, ses doutes et ses peurs. Une écriture à la fois intime et sauvage où se percutent les mots, une rencontre poétique aux expressions multiples.



« CABARET DE POCHE » Compagnie Saseo / Cirque / Tout public

✓ **SAMEDI 26 MARS à 18 h** (Salle André-Raynoird)

Un petit spectacle, enfin un grand cabaret, format de poche ou plutôt un grand spectacle sous forme de cabaret. Quatre énergumènes, un paravent sommaire, une piste molletonnée et les prouesses circassiennes s'enchaînent au rythme d'une musique en live, débordent de scène et réveillent les voisins. A découvrir en famille !

SORTIE CULTURELLE (organisée par les villes de Pont-du-Château, Gerzat et Romagnat)

« Les Ballets Trockadero de Monte Carlo » Danse - Humour / Tout public

✓ **DIMANCHE 27 MARS à 15 h** à l'Opéra de Vichy

Le concept original des Ballets Trockadero de Monte-Carlo n'a pas changé depuis sa création. C'est une compagnie de danseurs professionnels, exclusivement masculins, interprétant tout le registre du répertoire de la danse classique et moderne.

COUPS DE CŒUR FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE

✓ **MERCREDI 6 AVRIL à 20 h 30** (Salle André-Raynoird)

« LIBERPIANO » Estelle Jacques / Concert Piano solo / Tout public

✓ **SAMEDI 16 AVRIL à 20 h 30**



Curieuse et gourmande de musiques, Estelle Jacques est sensible à toutes formes d'expression, le jazz, les musiques du monde, le rock. La particularité de LiberPiano est d'éclater les frontières entre les styles musicaux et de proposer un voyage musical singulier, rythmé, coloré, émouvant et cinématographique.

EXPOSITIONS À LA GALERIE DU PARC

✓ **Expo collective / Gravure, peinture, créations métalliques**

Morgane Isilt Haulot, Fanette Sicard, Lady Caviar, Hotantik by Fab

du 17 janvier au 5 février

✓ **« Arbres, plumes et brumes » / Lave émaillée, gravure, estampe**

Morgane Merle, Angèle Spérius, Pauline Marty

du 28 février au 19 mars

✓ **ARAL Expo Printemps**
du 21 mars au 3 avril



FESTIVAL HUMOUR

« LES DÉCAFÉINÉS LANCENT UNE MACHINE » Les Décaféinés / Duo comique / Tout public

✓ **VENDREDI 11 MARS à 20 h 30** (Salle André-Raynoird)

Fidèles à leur univers unique, ce duo comique décide de devenir chanteurs de laverie. Rejoignez-les le temps d'un cycle de lavage, dans un spectacle absurde mêlant sketches et chansons, en passant par des chorégraphies à ne surtout pas faire chez vous.



« POURQUOI LES POULES PRÉFÈRENT ÊTRE ÉLEVÉES EN BATTERIE » Jérôme Rouger / Conférence spectaculaire / A partir de 12 ans

✓ **SAMEDI 12 MARS à 20 h 30** « (Salle André-Raynoird)

Le professeur Rouger, directeur de l'école d'agriculture ambulante, aborde les questions des droits de la poule et des conditions de vie de l'œuf.

Cette pseudo conférence investit à la fois le champ de l'absurde et de la métaphysique pour refléter par un regard aigu et décalé des problématiques très actuelles...

« DIABOLYRIQUES ! » New Lyrique Boys Band / Humour musical / Tout public

✓ **DIMANCHE 13 MARS à 17 h** (Salle André-Raynoird)

Le New Lyrique Boys Band abordent tous les genres musicaux avec le même plaisir jubilatoire : du rap à l'opéra, de Brahms à Dalida.

Le NLBB démontre qu'il n'y a pas de limite entre les styles, et que tout morceau musical peut être agrémenté à la sauce lyrique, et à l'inverse, tout grand classique peut être détourné en rap, hip hop, et autre beat music...

Aide à la création : résidences d'artistes

La ville de Romagnat affirme son engagement dans le soutien à la création et l'accompagnement des compagnies régionales dans leurs projets de création. Pour cela, la ville propose des résidences afin de permettre aux compagnies d'approfondir leur travail de recherche. Elle met à leur disposition la salle André-Raynoird avec un espace de travail équipé et un soutien technique.

En novembre 2021, le groupe Acid Quintet est venu s'installer pendant une semaine à Romagnat pour un nouveau projet mélangeant musique et arts plastiques. Une sortie de résidence a eu lieu le 6 novembre devant un public nombreux. Elle permet ainsi à l'équipe artistique de rencontrer et d'échanger avec le public sur le spectacle en construction. Acid Quintet jouera sur la scène de la salle André-Raynoird à Romagnat le samedi 29 janvier 2022.

A partir du mois de février 2022, la ville de Romagnat accueillera la Compagnie Et si Demain pour la création de son prochain spectacle « Un 17 Mars ». Une création alliant spectacle vivant, arts plastiques et réalité augmentée.

La compagnie sera en résidence du 3 au 9 février, du 8 au 14 avril et du 21 mai au 3 juin 2022. La date de la sortie de résidence n'est pas encore fixée, elle vous sera communiquée ultérieurement.

Enfin la Compagnie L'Assoiffée présentera son premier spectacle « Birth » (Théâtre et danse) le 11 février. Ce spectacle est l'aboutissement de plusieurs périodes de résidence à Romagnat en 2020 et 2021.





Jeudi 2 septembre
Rentrée scolaire



Samedi 4 septembre
Forum des associations



Samedi 4 septembre
Pique-nique Blues



Vendredi 24 septembre
Trio Zéphyr dans le cadre du festival
l'Oreille du Monde



Samedi 25 septembre
Découverte des chauves-souris

Jeudi 30 septembre
Yoü, spectacle pour le multi-accueil
et les écoles maternelles



Du 20 septembre au 3 octobre
Salon d'Automne de l'ARAL



Vendredi 1^{er} octobre
Lavach' dans le cadre
du festival l'Oreille du Monde



Dimanche 17 octobre
Lecture de paysage à Gergovie





Du 8 au 15 octobre
Exposition céramique du FLEP

Samedi 23 octobre
La Gâpette



Du 2 au 6 novembre
Résidence d'Acid Quintet
à la salle André-Raynoird



Dimanche 7 novembre
Spectacle de Créa'Danse



© Claire Rossignol

Mardi 9 novembre
Le Voyage de Roméo,
spectacle pour les écoles élémentaires



Jeudi 11 novembre
Commémoration de la victoire
et de la paix



Samedi 13 novembre
Bienvenue dans l'espèce humaine



Dimanche 14 novembre
Les Cravates en bois



Samedi 20 novembre
Accueil des nouveaux arrivants



Dimanche 21 novembre
Salon du livre



Du 6 au 18 décembre
Exposition Humanités

Vendredi 10 décembre
Johan Padan à la découverte des Amériques



Fêtes de fin d'année
Illuminations de Noël
et mise en lumière du château de Bezance



Dimanche 12 décembre
La Grande Forêt de l'hiver



+ clermont
auvergne
métropole

Fermeture temporaire de la déchetterie de Romagnat

La Métropole poursuit les travaux de rénovation de la déchetterie de Romagnat qui sera fermée jusqu'à la fin du mois de février.

Après de premiers travaux débutés en 2020, la rénovation se termine avec cette deuxième phase qui n'avait pu être envisagée au préalable en raison des délais de livraison et de l'indisponibilité des matériaux.

Ces derniers travaux concerneront

- ✓ l'installation des ponts bascules pour la dépose au sol. Ils faciliteront le dépôt des déchets en toute sécurité
- ✓ la mise en fonctionnement des compacteurs qui augmenteront les capacités de stockage des flux cartons, ferrailles et encombrants
- ✓ la mise en place d'une cuve de récupération des eaux en cas d'incendie (nouvelle obligation réglementaire).

Pendant les travaux, les usagers sont invités à se rendre dans l'une des six autres déchetteries de la Métropole.

Saint-Genès-Champagnelle : RD 96, route de Nadaillat-Theix



Cournon/Lempdes : ancienne route de Lempdes à Cournon d'Auvergne

Clermont-Ferrand / Les Gravanches : rue Jacques Mailhot

Bianzat : Route de Sayat

Pont-du-Château : avenue de Cournon

Gerzat : Route de Cébazat.

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h, et le samedi de 9 h à 19h.

Accès gratuit sur présentation du pass déchetterie. Port du masque et de gants obligatoire.

Règlement Local de Publicité intercommunal

Après une phase de diagnostic qui a permis d'identifier les pré-enseignes, les enseignes et les publicités sur l'ensemble du territoire, de grandes orientations ont été prises. Suite à ces deux étapes, une traduction opérationnelle a été réalisée sous forme de règlement adapté aux enjeux de la métropole.

Ce règlement organise et matérialise l'affichage extérieur selon différentes zones du territoire pour lesquelles des règles spécifiques vont s'appliquer. Ce nouveau document commun à l'ensemble de la métropole agira sur les formats, les modalités d'implantation, le type de support autorisé et leur insertion dans l'environnement ou encore la densité des publicités le long des axes de notre territoire.

Le règlement propose d'interdire les plus grands formats, comme le 12 m², et d'adapter la taille des publicités et pré-enseignes selon qu'elles sont installées en zone d'activité (8 m²) ou d'habitat (4 m²).

Il propose aussi d'agir sur les enseignes en façade, les oriflammes, les totems... Les dispositifs lumineux ou numériques sont également concernés par des règles d'usage basées sur le Code de l'environnement, et des restrictions pour leur emplacement. De plus, une « Trame Patrimoine » permettra la mise en valeur d'éléments d'architecture de nos cœurs de ville en améliorant la qualité des enseignes.

Après la finalisation de la phase 3 de règlement et l'arrêt du dossier RLPi par le Conseil métropolitain, il sera soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Département, Région, État,...), puis à tous lors de l'enquête publique. Le règlement serait alors approuvé à l'automne 2022.

Arts de l'Islam, un passé pour un présent

Exposition jusqu'au 27 mars 2022 au Musée d'Art Roger-Quilliot, à Clermont-Ferrand

Co-produite par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et le musée du Louvre, cette exposition propose un nouveau regard sur les arts et les cultures d'Islam simultanément avec 18 villes françaises. Elle révèle l'importance des échanges anciens, étroits et féconds tissés entre la France et l'Orient.

Fermeture temporaire des bibliothèques

Du 1^{er} au 21 février, les bibliothèques métropolitaines seront fermées au public afin de procéder au renouvellement des systèmes d'information.

Le nouveau système sera effectif dans les dix-neuf bibliothèques pour leur réouverture le 22 février.

Les animations culturelles seront suspendues durant toute la période de fermeture. Les bibliothécaires vous proposeront des services spécifiques comme le prêt rallongé.

Toutes les infos sur bibliotheques-clermontmetropole.eu



Bienvenue au Flep Vercingétorix

30 août 2021 début de deux semaines de folies : les premières inscriptions dans nos nouveaux locaux, 12 rue de Laubize (ancien LEP Vercingétorix)

Nous avons tout installé pour recevoir au mieux nos fidèles adhérents.

Et nous avons bien fait : de très nombreux adhérents ont poussé nos portes, tous, désireux de retrouver leurs activités, leurs profs et le lien social qui nous a tous tant manqué.



Plusieurs activités sont prises d'assaut, nos nouvelles propositions d'horaires surprennent mais trouvent leur public, notamment entre midi et 14 h.

Le Forum des associations a rempli son rôle également, et notre stand n'a pas désempé de 9 h 30 à 13 h : une centaine d'adhésions est enregistrée ce jour-là !

En quelques jours, le FLEP retrouve ses adhérents et son agitation quotidienne, les adultes et les enfants prenant possession des nouveaux espaces.

Enfin, l'esprit convivial et humain recherché par le personnel et les bénévoles est bien là.

Même si des tracas d'ordre matériel demeurent encore, le déménagement est une grande réussite pour les professeurs, les adhérents et les bénévoles.

Le FLEP propose désormais des activités dès 9 h le matin, jusqu'à 22 h.

Avec une quarantaine d'activités dans le domaine culturel, artistique, sportif et musical, le FLEP fait appel à une trentaine d'intervenants sur le terrain et le personnel administratif a dû réorganiser le planning de travail pour couvrir les nouveaux besoins et absorber les tâches supplémentaires : mise à disposition totale par la mairie de la directrice, de la technicienne de surface, augmentation du temps de travail de la salariée du FLEP par le conseil d'administration.

Pour concrétiser la reprise des activités du FLEP, des expositions sont en préparation, d'autres ont déjà été installées et vous avez été nombreux à admirer les créations de l'activité Céramique qui a eu un vif succès.

De plus, les stages proposés (danse, pilates, stretching) lors des vacances scolaires ont rencontré un public assez nombreux, en particulier pour les enfants.

Nous vous donnons rendez-vous pour l'assemblée générale le jeudi 27 janvier 2022, pour un concert au printemps et pour notre grand Spectacle des Arts Vivants du FLEP les 17, 18 et 19 juin 2022.

Et pour clore l'année, la fête du FLEP est prévue le samedi 25 juin 2022.

Notez bien tout cela dans vos agendas !



ARAL

L'Association Romagnatoise des Artistes Locaux vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour son traditionnel « Printemps » qui se tiendra du 20 mars au 3 avril 2022, à la galerie du Parc.

L'association, privée de sa deuxième exposition depuis deux ans, met les bouchées doubles et projette d'autres rendez-vous !

L'exposition des trois artistes, mis à l'honneur par leurs pairs, devrait naître avant l'été.

Une troisième exposition, similaire au printemps, est envisagée à l'automne.

Alors, surveillez tableaux lumineux, banderoles et autres affiches pour ne pas manquer les dates.



RécréActions

Fresque et chocolats

Pour aider le Père Noël à remplir sa hotte pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire Jacques-Prévert, l'association RécréActions a réalisé une vente de chocolats de Noël. Merci aux nombreux gourmands qui ont fait ainsi une bonne action en se faisant plaisir !

RécréActions a également participé au financement de la fresque qui a été réalisée en juin 2021 par les enfants de l'école élémentaire.

L'association tient à féliciter les petits artistes pour leur travail et les remercie pour la dédicace sur le mur.



Eveil Romagnatois

Ivo le guerrier celtique de Gergovie : conte musical de l'Eveil Romagnatois sur la bataille de Gergovie

L'Eveil Romagnatois présente les 5 et 6 mai 2022 un conte musical inédit sur la bataille de Gergovie avec le concours des enfants des écoles primaires Jacques-Prévert et Louise-Michel.

Il y a quelques années, l'Eveil Romagnatois a joué plusieurs spectacles en collaboration avec les équipes pédagogiques des écoles primaires de la commune de Romagnat. On se souvient notamment du spectacle « L'habit de plume » au début des années 2010 qui a vu la participation d'une chorale d'une centaine d'élèves des écoles Jacques-Prévert et Louise-Michel. Mais aussi le conte musical sur la Grande Guerre, « Terres blessées », à l'automne 2018. Pour interpréter cette pièce sur la « der des der », les enfants étaient accompagnés par la batterie fanfare de l'Eveil Romagnatois mais aussi par la verve de notre conteur « maison », Hervé Jacobi. Ce dernier avait alors endossé le rôle de la terre, meurtrie par quatre années de conflit, et su rendre l'émotion des souffrances de nos poilus dans cette terre lacérée en profondeur par des tranchées boueuses.

Devant les succès remportés par ces spectacles, l'Eveil Romagnatois a souhaité renouveler l'expérience mais, cette fois, avec une pièce inédite qui vient s'inspirer directement de notre histoire locale. Un conte musical, entièrement créé pour la circonstance, sur une idée originale et des textes d'André Gauffier et sur des musiques du compositeur Hubert Charbonnier. Le récit nous ramène 2 000 ans en arrière au début de l'époque gallo-romaine sur le plateau de Gergovie où Vercingétorix s'apprête à

affronter les légions de l'Imperator Jules César. C'est le druide Livos de la tribu des Arvernes qui reviendra de la nuit des temps pour nous narrer l'histoire d'Ivo, ce jeune et fougueux guerrier celtique originaire de Gondole (aujourd'hui au Cendre).

Pour ce nouveau spectacle, ce n'est pas moins d'une centaine d'élèves, encadrée par les professeurs des écoles, qui va participer à la chorale sous la baguette de Timothée Faure. La batterie fanfare, sous la direction de notre chef Cédric Manenc, sera bien évidemment présente pour accompagner les enfants et nous serons de nouveau très heureux d'accueillir Hervé Jacobi dans le rôle de Livos, le druide arverne.

Deux séances seront données les 5 et 6 mai 2022 à la salle André-Raynoird. Notez dès à présent ces deux dates dans vos agendas, il n'y aura pas de place pour tout le monde.

Assemblée générale de l'Eveil Romagnatois : du changement dans la continuité

L'assemblée générale de l'Eveil Romagnatois a eu lieu le 23 octobre 2021. A cette occasion, notre président, Thierry Malmezat, et notre vice-président, Jorge Fernandes, ont souhaité passer la main à une nouvelle équipe pour prendre en charge les commandes de l'association après dix ans de bons et loyaux services. Tous nos remerciements vont à Thierry et Jorge pour l'excellent travail accompli au cours de ces dix dernières années. Nos deux compères ne quittent pas pour autant l'Eveil et restent en tant que membre du bureau et continueront à jouer au sein des orchestres.



Ce fut l'occasion pour monsieur le maire, Laurent Brunmurol, de remettre la médaille de bronze de la ville de Romagnat à Thierry Malmezat pour son implication sans faille et son dévouement, sous les applaudissements nourris des membres de l'association.

Une nouvelle équipe s'est proposée pour reprendre le flambeau en la personne de Claude Brochard, comme président, et André Gauffier, en tant que vice-président. Nous leur souhaitons une « pleine réussite » dans ces fonctions pour poursuivre l'aventure de l'Eveil.

Lors de la réunion de bureau qui a suivi l'assemblée générale, le bureau a ainsi été renouvelé. Christophe Thave et Thierry Leclerc ont été reconduits dans leur fonction respectivement de trésorier et trésorier adjoint, Nicole Leclerc et Sophie Thomeret comme secrétaire et secrétaire adjointe de l'association.

Nous sommes enfin, très heureux du retour d'Emmanuel Abrial au sein du bureau et nous avons le plaisir d'accueillir deux petits nouveaux : Mathieu Gauffier et Louis Di Tommaso. Bienvenue à eux.



FASILA Danser

Les cours de danse ont repris avec FA SI LA Danser, à la salle des banquets rue Thomas à Romagnat, le vendredi de 18 h 30 à 19 h 30 pour apprendre rock, valse, tango, paso, cha cha, rumba, salsa, bachata, etc. Plusieurs dates de stages seront proposées un samedi après-midi courant février, mars et avril. Vous pourrez vous inscrire au repas dansant annuel de l'association, prévu le samedi 2 avril 2022 à 12 h 30
Pour tout renseignement, composez le 06 73 45 06 32



Cinéma Hispanique

C'est pour notre sixième saison avec la commune de Romagnat et la saison culturelle que nous vous invitons à une soirée cinématographique hispanique en VOSTFR. Soucieuse de présenter des thèmes et pays de langue espagnole à travers le 7e art, notre association met en avant cette année l'Argentine avec un film sur l'adoption : « Joël, une enfance en Patagonie de Carlos Sorin » aux multiples prix dont la sélection à Cannes dans la section « écrans Juniors ». La projection sera suivie du verre de l'amitié, offert par l'association (sous réserve de la situation sanitaire). Le mercredi 2 février 2022 à 20 h dans la salle Raynoird (configuration en gradins), nous vous attendons nombreux pour partager un moment de culture et de convivialité. Les membres du CA et Esperanza Munoz remercient chaleureusement tous ceux qui soutiennent la culture et l'association. Nous serons ravis de vous retrouver pour un moment d'ouverture et de convivialité.
Infos : Festival du 5 au 12 avril 2022
www//cinehispanique.fr et Facebook



Scouts et Guide de France

Malgré la crise sanitaire, tous les jeunes du groupe Scouts et guides de France Arverne sont partis en camp cet été ! Vie dans la nature, vie en équipe, grands jeux, veillées autour du feu sont autant d'ingrédients qui font la force du scoutisme.

Le groupe Arverne, cette année, c'est une centaine de jeunes des communes d'Aubière, Romagnat, Beaumont, etc., encadrés par des étudiants bénévoles. Le groupe cherche encore des animateurs pour les louveteaux-jeanettes (8-11 ans) et les scouts-guides (11-14 ans). Formation BAFA financée en grande partie par l'association.

Pour nous rejoindre, contacter les responsables de groupe : rgarverne@gmail.com.



Comité de Jumelage

Après une année d'impossibilité de se réunir pour des raisons sanitaires, c'est avec plaisir que tous les membres du Comité de jumelage, ainsi que deux adhérents de notre ville jumelle Salles venus spécialement, ont pu assister le 19 octobre 2021 à la remise de la Médaille d'Or sports et jeunesse et engagement associatif à Alain Jammes, pour son dévouement et engouement, notamment au sein du Comité de jumelage pendant vingt ans en tant que Président, et aussi président de l'AS Romagnat Rugby. L'assemblée a été satisfaite de se retrouver et pouvoir honorer Alain Jammes pour cette distinction très méritée. Après la remise de la médaille par Monsieur le Maire Laurent Brunmurol, la soirée s'est terminée autour d'un buffet et du pot de l'amitié.



EREA de Lattre de Tassigny

Responsabilité et citoyenneté à l'EREA d'Opme

Comme chaque année, à l'automne, l'EREA bouleverse ses emplois du temps habituels pour organiser une semaine d'éducation à la santé, la sécurité et la citoyenneté, une occasion pour les élèves de s'ouvrir à l'autre, de diversifier leurs points de vue sur des questions de société et d'acquérir des savoirs ou savoir-faire permettant de se responsabiliser à travers des temps de formations co-encadrés par les enseignants de l'établissement et des intervenants extérieurs.

Parmi les formations proposées cette semaine-là, deux sont en lien avec la formation professionnelle des élèves aux métiers du bâtiment et du paysage : une formation pour prévenir les risques liés aux activités physiques fortement sollicitées dans ces métiers, une formation au secourisme encadrée par le service santé du Rectorat.

Dans un cadre plus général, cette semaine a été aussi l'occasion, pour les élèves, de se préparer à entrer dans le monde du travail. Un dispositif alliant rédaction de CV et préparation aux entretiens d'embauche a été mis en place en partenariat avec les conseillers de l'association EGEE, des bénévoles retraités, ayant exercé des responsabilités dans le monde professionnel, et désireux de transmettre leurs connaissances du monde du travail aux plus jeunes.

Apprendre à devenir responsable, c'est aussi s'ouvrir aux autres, développer un sens de l'altérité. Au cours d'une journée Handisport, les élèves ont pu appréhender les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes porteuses de handicap. Trois personnes du Comité départemental handisport du Puy-de-Dôme et un conseiller du service départemental à l'engagement et au sport ont permis aux élèves des différentes classes de s'essayer à différentes activités physiques et sportives : le torbal pour percevoir comment on peut pratiquer un sport collectif en étant déficient visuel, le rugby fauteuil qui modifie complètement le rapport au terrain et au ballon lorsqu'on est privé de l'utilisation de ses jambes.

Enfin, les élèves ont pu profiter de l'expérience de la fédération handisport concernant la pratique de la sabbacane, une activité sportive qui, par le matériel qu'elle utilise, et ses exigences de concentration permet de réunir personnes valides et personnes porteuses de handicap sur un même pas de tir. Petits et grands ont pris plaisir à découvrir ces nouvelles pratiques sportives qui leur ont permis d'avoir un autre regard sur certains de leurs camarades de classe porteurs de handicaps et qui renforceront les attitudes d'entraide et de solidarité déjà présentes entre élèves.

Devenir responsable, c'est aussi développer ses capacités de réflexion sur des questions de société. Grâce à l'intervention d'organismes aussi divers que la T2C, le planning familial ou Liber'addict, des questions telles que le comportement attendu dans les transports en commun, la prévention des addictions, les risques liés à la sexualité, l'égalité entre femmes et hommes ont été



source de réflexions et de débats permettant aux élèves de mieux appréhender le monde dans lequel ils vivent. Deux questions d'actualité très prégnantes dans la vie des jeunes d'aujourd'hui ont également été abordées : les risques liés à l'usage d'internet et le harcèlement. Concernant le harcèlement, deux ressources ont été utilisées : d'une part un cluedo conçu par l'équipe enseignante, d'autre part un jeu de l'oie mis à disposition par la MAE, ces deux « jeux sérieux » servant de prétexte à faire prendre conscience aux élèves de la gravité de certaines situations, et leur permettant de voir comment, à leur niveau, ils pouvaient venir en aide à des victimes. De courtes vidéos et d'autres jeux sérieux sélectionnés par l'équipe enseignante ont permis aux élèves de réfléchir à certains risques liés à l'usage du web, d'une part les risques liés aux traces que chaque utilisateur de la toile peut volontairement ou involontairement laisser en ligne, d'autre part les risques liés aux usages insuffisamment prudents du commerce en ligne. Enfin, pour les plus jeunes élèves de l'établissement, un travail d'éducation à la santé a été conduit autour de l'alimentation. Ce travail a permis aux élèves d'approfondir des connaissances déjà travaillées en classe sur l'équilibre alimentaire, et de mieux connaître et apprécier le travail de l'équipe de restauration de l'établissement, pleinement associée à cette action.

Cette semaine dynamique, organisée pour clore la première période, trouvera au cours de l'année scolaire plusieurs échos à travers les différentes actions et projets proposés par l'équipe enseignante. Qu'il s'agisse de projets sportifs, de projets culturels, ou d'actions pédagogiques, la dimension citoyenne et l'attention à la responsabilité seront souvent mises en jeu. Parmi les prochaines propositions, des élèves travailleront le rôle des instances de justice en allant assister à des séances au tribunal, d'autres, comme les programmes incitent à le faire, prendront en compte la dimension développement durable dans les formations aux métiers du bâtiment et du paysage, et toutes et tous sont chaque jour incités à apprendre et réapprendre l'indispensable vivre ensemble.



AMAP de Romagnat

Présente à Romagnat depuis bientôt douze ans, l'AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) organise tous les mardis de 18 h à 19 h 30 une distribution des différents produits proposés par ses producteurs, dans la verrière de la salle André-Raynoird, avenue des Pérouses.

Si nous devions rappeler en quelques mots les grands principes des AMAP, nous dirions qu'il s'agit d'un engagement mutuel (après acquittement annuel d'une adhésion de 10 ou 8 euros) entre des producteurs locaux et des consommateurs (les « amapiens »), pour offrir aux premiers des ventes stables ainsi qu'un écoulement régulier à un prix juste, et aux seconds des produits certifiés bio et locaux, le tout dans un lien de confiance et de solidarité. Rappelons que l'AMAP de Romagnat fonctionne toute l'année et n'a jamais cessé de fonctionner pendant la crise sanitaire, conjuguant ainsi la solidarité et la préservation d'un lien social et économique essentiel.



Les livraisons de légumes, œufs, volailles, fromages (vache, chèvre et brebis), pains, pâtes, miels, tisanes, pommes, compotes, jus de pommes, fruits rouges, viandes (veau, bœuf, porc, agneau), bières, truites, légumineuses, huiles, champignons, farines, kombucha... nourrissent ainsi régulièrement le cercle vertueux d'échanges bio et locaux entre nos adhérents et la vingtaine de producteurs, pour la plupart venus du Puy-de-Dôme ou de la Haute-Loire.

Nous mettons également ponctuellement en place des commandes de certains produits que nous avons du mal à trouver en bio localement, toujours en circuit court : abricots, kiwis, pruneaux, châtaignes, venant de l'Ardèche et de la Drôme...

Pour renforcer cette économie locale de qualité, nous proposons l'utilisation de la monnaie locale, la Doume, que certains producteurs ont adoptée et acceptent au même titre que l'euro. Un « comptoir » pour se procurer des Doumes est ouvert chaque 1^{er} mardi du mois pendant la distribution. (cf ADML63.org)

L'AMAP organise également, lorsque cela est possible, des événements festifs et culturels tels que :

- ✓ pique-nique de rentrée, transformé cette année en « verre de l'amitié » en raison de la crise sanitaire, qui fut un moment d'autant plus convivial et apprécié que depuis 18 mois ces rencontres nous avaient fait cruellement défaut !
- ✓ projections, projections-débats, conférences sur des thèmes en lien avec l'activité de l'AMAP

N'hésitez pas à venir vous renseigner et à nous rejoindre !
Adhésions et renseignements à la table d'accueil lors des distributions.

Toutes nos infos sur le site amapderomagnat.org



Ligue de Protection des Oiseaux

Avancement du projet BEC

Dans le cadre du projet écocitoyen « Favoriser les rapaces comme auxiliaires biologiques » (BEC 63, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme), de nombreuses actions ont été réalisées durant ces derniers mois, avec notamment l'achat et l'installation de nombreux nichoirs à rapaces, la réalisation de perchoirs et nichoirs avec les élèves du Centre Médical Infantile (CMI) et de l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea) d'Opme, et des relâchers d'oiseaux issus du centre de soins. C'est ainsi que neuf chouettes effraies ont été relâchées en 2021 à Romagnat. La chouette effraie est en déclin un peu partout en France métropolitaine, victime de collisions routières, des grandes modifications des espaces agricoles avec la disparition du bocage et de la polyculture, et de la rénovation des bâtiments ne lui permettant plus de se loger pour se reproduire. Cette espèce, qui se nourrit exclusivement de rongeurs dans les espaces agricoles, a donc besoin d'un soutien actif pour retrouver des effectifs suffisants et se maintenir durablement. Nous tenons à remercier vivement les élèves et les enseignants du Centre Médical Infantile (CMI) et de l'Établissement régional d'enseignement adapté (Erea) de Lattre-de-Tassigny d'Opme, pour leur aide active dans ces actions de relâchers et pour la construction de perchoirs, mangeoires et nichoirs. En étroite collaboration avec les agriculteurs, propriétaires, la mairie de Romagnat et le conseil Départemental du Puy-de-Dôme, les actions dans le cadre de notre projet se poursuivent dans un objectif de soutien des populations de rapaces auxiliaires de l'agriculture (faucon crécerelle, chouette hulotte, chouette effraie, chevêche d'Athéna...).



N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressés pour participer à ces actions qui se dérouleront encore

tout au long de l'année, et pour lesquelles nous ferons une communication régulière vers tous les Romagnatois.

Sorties nature à venir

Pour toutes nos sorties à venir, nous vous invitons à consulter le calendrier des animations sur le site LPO Auvergne (<http://www.lpo-auvergne.org>, rubrique AGEN-DA) ou à contacter les animateurs des sorties (Aurélien Pico : 06 88 68 73 56, oiseauxdauvergne@gmail.com, et Jean-François Carrias : 06 37 84 21 57, jean-francois.carrias@orange.fr). Nous organisons des sorties encadrées pour découvrir les oiseaux chanteurs au printemps (Parc de Tocqueville, plateau de Gergovie, Montrognon...), les oiseaux d'eau (sortie « Wetlands » en janvier, écopôle du val d'Allier), les hirondelles nicheuses sur la commune (bourg de Romagnat, Saulzet, Opme), les oiseaux des jardins en hiver (le dimanche matin avant Noël dans le Parc de Tocqueville et ses environs), la migration en octobre, etc.

Devenir bénévole dans le groupe local LPO de Romagnat

Vous souhaitez nous rejoindre pour participer activement, de temps en temps, ou même très ponctuellement à nos actions : n'hésitez plus ! Toute personne qui souhaite découvrir nos activités et découvrir les oiseaux, habitant ou non Romagnat, est la bienvenue. Nos réunions mensuelles se déroulent les derniers vendredis du mois (sauf en septembre et lors des périodes de vacances scolaires), à 20 h, généralement dans la salle Jacques-Prévert (avenue de la République). Nous organisons des sorties nature de découverte des oiseaux, des sorties pour dénombrer des oiseaux dans des programmes spécifiques (hirondelles, oiseaux d'eaux hivernant, atlas des oiseaux de Romagnat, oiseaux des jardins, rapaces... etc.), des animations avec les écoles, la distribution des graines de tournesol en novembre, le suivi des nichoirs et des oiseaux dans les Parcs de la commune (Tocqueville, Opme, Saulzet), des relâchers d'oiseaux avec le centre de Sauvagegarde...etc.

Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter :

• Isabelle BEAUBIER : 06 71 55 72 52

isabelle.beaubier492@orange.fr

• Aurélien PICO : 06 88 68 73 56

oiseauxdauvergne@gmail.com

• Jean-François CARRIAS : 06 37 84 21 57,

jean-francois.carrias@orange.fr



Les Fessous de Romagnat

Comme sans doute toutes les vignes de France (et de Navarre ?) - la presse s'en fait l'écho régulièrement - la vigne participative de Chomontel ainsi que la vigne « du rond-point » ont pâti des aléas climatiques :

- ✓ sur le rond-point, les oiseaux se sont consolés de la diminution de leurs fruits habituels en picorant allègrement (du moins on l'imagine...) les grains de raisins ; en

plus la qualité des grappes restantes n'a pas permis la fabrication de jus, donc les raisins sont restés uniquement des raisins de consommation, partagés entre les vendangeurs et le personnel municipal, le service « Espaces verts » étant régulièrement sollicité avec son matériel pour l'entretien des vignes.

✓ Quant à la vendange de Chomontel, bien plus tardive qu'habituellement (statistique réalisée... sur les deux saisons précédentes...) elle s'est avérée moindre en quantité qu'en 2020 - et avec un taux de sucre inférieur - mais les adhérents escomptent qu'elle soit à peu près équivalente en qualité, grâce au savoir-faire de nos fidèles viticulteurs romagnatois.

Mais peu importe, comme dans la chanson souhaitons que dans tous les cas notre vin « fasse des centaines à ne plus que savoir en faire » !

L'espoir est tel que l'association s'est procuré récemment deux cuves, encore vides pour l'instant ...

A venir quelques finitions autour de la vigne afin de la laisser hiverner propre et tranquille et se refaire une santé avant les prochaines tailles de printemps !

Au plaisir de vous retrouver, pour l'Assemblée Générale salle Boris-Vian le 18 mars 2022, en espérant que vous avez passé de bonnes fêtes de fin d'année.

lesfessousderomagnat@gmail.com

Adresse : Les Fessous de Romagnat - mairie de Romagnat

Association citoyenne Opme protection de son environnement (ACOPE)

ACOPE se mobilise pour préserver l'environnement par des actions de nettoyage face aux incivilités.

Facebook : www.facebook.com/Association-Citoyenne-Opme-Preservation-de-son-Environnement

Contact : acope63540@gmail.com





Association de sauvegarde de Saulzet-le-Chaud

Les vingt ans de l'association

Dans quelques mois, nous fêterons le vingtième anniversaire de l'association de sauvegarde. L'association, créée à l'origine pour une réflexion collective sur l'urbanisation et l'environnement de Saulzet, a élargi ses activités au fil des ans à de nombreux domaines concernant la qualité de vie dans le village. À ce jour, elle regroupe 230 membres et joue un rôle majeur en tant qu'association de sauvegarde. Elle est naturellement amenée à développer des échanges avec l'équipe municipale. Bertrand Zanna, conseiller municipal, a été récemment chargé par le maire des relations avec notre association.

L'avenir de Saulzet découle bien évidemment des décisions qui seront prises concernant les problèmes liés à la circulation routière et à l'urbanisation.

Nous avons encore alerté sur les dangers liés à l'importance du trafic routier sur la RD 2089. Afin d'éviter les bouchons, beaucoup de véhicules traversent le village en empruntant un chemin interdit à la circulation. Des excès de vitesse sont relevés matin et soir dans Saulzet qui n'est pas configuré pour ce surcroît de circulation. Nous demandons d'étudier toutes mesures visant à diminuer la vitesse dans les zones dangereuses en particulier près de l'école (chicanes, zone à 30 km/h...). En l'absence de projet à court terme de contournement routier de Saulzet, la maîtrise des problèmes de sécurité est essentielle pour l'avenir du village et son urbanisation future. Le maire devrait prochainement rencontrer le bureau de l'association pour faire le point sur ces sujets sensibles. Outre ces grands enjeux, les demandes de l'association concernent de nombreux domaines du quotidien. Des solutions ont souvent été trouvées : arrêt de la pollution de fuites d'huile de vidange sur le pont de Rede par un camion, aménagement pour collecter les déchets au-dessus du cimetière, nettoyage du terrain de pétanque, peinture des tables de pique-nique, réparation de la fontaine, réfection de la croix au-dessus de la rue de Puy Giroux par les services municipaux...mais d'autres demandes ne sont toujours pas satisfaites comme par exemple la croix de la fontaine qui n'est toujours pas réparée, les problèmes de stationnement dans le bourg,...

Les adhérents et les habitants du village seront conviés à la prochaine assemblée générale qui permettra de faire le point sur ces différentes questions et de fêter cet anniversaire.



Romagnat Gym

Après deux ans sans aucune compétition, le club de Romagnat Gym était heureux de reprendre contact, à domicile, avec les championnats départementaux en gymnastique rythmique. Après les efforts de l'équipe technique pour maintenir le plus possible de cours en extérieur : il était

temps de retrouver les moquettes, le stress et les joies et de se challenger.

Douze gymnastes étaient engagés

- ✓ en catégorie régionale
 - 10-11 ans : au cerceau Titia Fontanella, 1^{ère}
 - 12-13 ans : au cerceau Clémence Happel, 2^e
 - 14-15 ans : au ruban Diane Platanov, 1^{ère} ; Théia Bezsonnoff, 3^e ; Alice Reichstadt : 4^e
- ✓ en catégorie fédérale :
 - 10-11 ans : au ballon Margaux Braquies, 4^e
 - 12-13ans : au cerceau Jeanne Reichstadt, 1^{ère} ; Louise Delarbre, 3^e
- ✓ en catégorie Nationale C
 - 14-15 ans : au cerceau Anaïs Conche, 2^e
 - 16-17ans : aux massues : Lena Pinel 1^{ère} ; Clémence Guillard : 2^e

Toutes ces gymnastes sont sélectionnées pour l'étape suivante : les inter départementaux regroupant les clubs de l'Auvergne, le Loire et le Lyonnais.

XC63 XC63

Dernier compte rendu de la coupe AURA et du championnat AURA de X-country.

9 podiums, 5 premières places, 2 champions AURA en espoirs et seniors, un vice-champion AURA cadets en juin, 1 championne AURA juniors en juin, le club XC 63 domine le paysage de la région.

Sur le plan national, il est le 10^e club français cette année et accède à l'international (UCI) pour 3 ans avec une équipe au plus haut niveau national également composée de huit filles et quinze garçons.

L'école de vélo est toujours en pleine expansion, plus de 100 jeunes à la rentrée 2021 et le club compte 50 féminines.

Actuellement, 221 licenciés et plein de projets sur le savoir rouler, les féminines et les vélos à assistance électriques sont à l'étude pour rayonner encore plus sur le secteur de Romagnat.



ASR athlétisme

L'AS Romagnat toujours dans les starting-blocks !

Championnat de France de marche nordique

Toutes nos félicitations à Jocelyne Houssier qui a participé au championnat de France de Marche Nordique 2021 à Autrans. Une épreuve très sélective !

Un beau début de saison

De belles performances de la part des coureurs sur des épreuves variées : le Grand Raid du Ventoux pour Raphaël, 80,9 km pour François et 48,4 km pour Simon sur le Festival des Templiers, le Marathon de Lyon pour Gaëtan et Thierry, le Marathon de Paris pour Cyril, le 20 km de Paris pour Didier, le Saint-Trail-Urbain pour Luc, L'Évent Trail de Royat pour Babeth, Philippe, Céline...Et la saison ne fait que commencer !

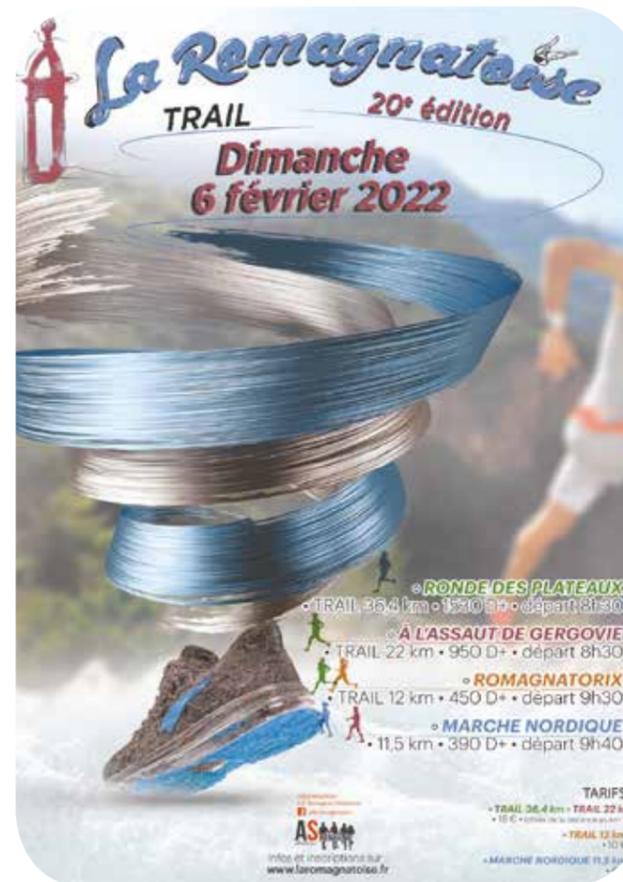
La Romagnatoise 2022

Une nouvelle date à retenir : dimanche 6 février 2022

Des parcours pour tous :

- ✓ A l'Assaut de Gergovie : 23 km
- ✓ La Ronde des Plateaux : 36 km
- ✓ La Romagnatorix : 12 km
- ✓ Marche nordique : 11,5 km

Une adresse pour les informations complémentaires et les inscriptions : <https://asromagnat-athletisme.fr/>
A vos inscriptions... Prêts ? Partez !



* VITA'MINE *

Vita'mine

SPORTS LOISIRS BIEN ETRE

Il reste de la place pour les cours de :

- ✓ Gym douce les mardis de 10 h à 11 h
- ✓ Zumba Kids avec pedibus les mardis de 17 h à 18 h
- ✓ Zumba ado adultes les jeudis de 18 h 45 à 19 h 45 à la salle des banquets.

Reprise dans joie et la bonne humeur. Une séance d'essai est offerte.



Romagnat Pétanque

Les pétanqueurs ont repris la compétition

A l'arrêt depuis le début de la pandémie comme la plupart des sports, la pétanque a retrouvé ses compétiteurs au mois de juin.



Les joueuses et joueurs de Romagnat ont participé aux différents éliminatoires des championnats de France sur les terrains de Puy-de-Dôme. De bons résultats ont été réalisés : en vétérans, 150 équipes se sont affrontées et une équipe romagnatoise s'est hissée jusqu'à la demi-finale. Michel Savignac, Edouard Ferreira et François Guadagna ont fait briller les couleurs locales sur les terrains d'Aubière puis de Boiséjour avant de s'incliner devant les futurs vainqueurs. En mixte, l'équipe Marie Jo Ferreira et Jorge Mendo sont parvenus en 8^e de finale à Loubeyrat sur 160 équipes présentes.

Le championnat des clubs vétérans qui se déroule sur cinq après-midis a été décalé au mois de septembre.

En Coupe de France, Romagnat Pétanque s'est incliné de justesse face à une bonne équipe chamaliéroise et se retrouve en Coupe du Président pour de nouvelles aventures.

Le 3 juillet, c'est au cours d'une journée festive inter-sociétaires que les Romagnatois se sont donné rendez-vous en nombre sur leur terrain, Soulagés de pouvoir enfin se livrer à leur sport favori, ils ont pu disputer quatre parties de pétanque et se sont retrouvés autour d'un barbecue dans un climat d'amitié et de bonne humeur. La présidente Agnès Thévenet a profité de cette journée pour faire un point sur l'année écoulée, l'Assemblée Générale 2020 n'ayant pu avoir lieu cause de pandémie, celle de 2021 a eu lieu le 11 décembre.



ASR Rugby Masculin

L'AS Romagnatoise Rugby Masculin réalise un beau début de saison, aussi bien pour son équipe 1 que pour sa réserve. Après une saison et demie sans jouer, les joueurs ont pu enfin renouer avec la compétition, ainsi qu'avec un public toujours plus nombreux à chaque match. C'est un réel plaisir d'avoir repris la compétition et de voir que l'engouement autour de notre sport est toujours aussi fort.



La reconstruction du club entamée il y a quelques saisons maintenant est sur de bons rails, malgré l'arrêt des compétitions pendant près de 2 saisons. Nous attirons toujours de nouveaux joueurs qui savent s'intégrer rapidement au groupe et perpétuent les valeurs romagnatoises qui ont bâti notre histoire au fil des saisons depuis 50 ans.

Mais nous avons conscience que cet équilibre est encore fragile, et qu'il nous faut continuer ce travail de fond pour garantir au club une vraie pérennité. Ce travail passe par une gestion saine du club, des résultats sportifs, ainsi qu'une Ecole de Rugby qui attire et forme la future relève de notre équipe fanion.

Boutique du Club :

<https://www.arverni.fr/boutiqueasr/>



Romagnat tennis club

Encore une belle saison 2021/2022 qui s'annonce au RTC

Les adhérents du Romagnat Tennis Club ont, une nouvelle fois, répondu présents malgré le contexte sanitaire encore délicat pour cette rentrée sportive 2021/2022.

Après un mois de juillet très actif grâce notamment à la reprise de la compétition officielle, le club a organisé pour la 3^e année consécutive le Circuit Des Dômes 2021.

Événement d'ampleur nationale ayant pour objectif de proposer une offre de compétition inédite dans la région avec plus de 1 200 participants sur un mois, plus de 2500 matchs joués en trois semaines et réunissant des

compétiteurs de la France entière et même de l'étranger. Des clubs comme le TC Bonnevoie (Luxembourg), Tarascon, Divonne-les-Bains, ont répondu présents pour un rendez-vous « volcanique » au cœur de l'Auvergne.

En effet, le RTC compte à ce jour 325 adhérents au total avec une école de tennis de 160 jeunes joueurs, un centre d'entraînement de 13 jeunes compétiteurs aux portes de la seconde série et 95 adultes en cours collectifs. Ces chiffres continueront d'augmenter au cours de la saison.

Tennis fauteuil

Mention spéciale à Nicolas Pages, joueur de tennis fauteuil du RTC pour sa belle progression au classement national. Il accède à la 24^e place du classement français grâce à de bons résultats à l'ITF de Toulouse, après son titre de vice-champion de France 3^e série obtenu sur les terrains grenoblois.



ROMAGNAT RUGBY FÉMININ ASM Rugby Féminin

Une rentrée haute en couleurs

Depuis le retour de nos Romagnatoises à la compétition, mi-septembre 2021, de nombreuses choses se sont passées pour le club !

C'est d'abord avec un immense plaisir que nous avons de nouveau accueilli le public sur notre terrain Michel-Brun, tristement vidé la saison dernière suite à l'épidémie de Covid-19. Néanmoins, à cette crise, notre club s'est adapté en diffusant les matchs à domicile en live depuis notre page Facebook. Vu son succès, nous avons décidé de continuer de proposer cette diffusion à nos supporters, lors de chaque rencontre à domicile.

Au-delà du public, nous avons aussi retrouvé nos partenaires, pour notre plus grand plaisir. Malgré la crise, ces derniers ont continué à nous suivre c'est pourquoi nous estimons important de les en remercier, lors d'événements notamment.

Et concernant les événements : nous avons également organisé notre Assemblée Générale annuelle, au mois d'octobre dernier. Événement durant lequel le bureau a



été voté. Ce rassemblement a aussi été l'occasion de remercier les bénévoles qui nous quitteront à la fin de la saison, pour les loyaux services qu'ils ont rendus au club durant de nombreuses années. De même, nous avons remercié les joueuses et les équipes dirigeantes qui font vivre notre club. Les maillots et médailles de championnes de France en titre ont été remis aux joueuses précédemment absentes. Ce fut un moment convivial comme notre club sait en organiser.

Outre l'organisation, l'ASM Romagnat Rugby Féminin est un club qui s'engage dans des causes qui tiennent à cœur tel qu'Octobre Rose c'est pourquoi cette année nous avons collaboré auprès du Défilé de la Vie. L'organisme a su intégrer nos joueuses à leur spectacle, qui avait lieu le 26 octobre dernier au théâtre de Clermont-Ferrand. Ce fut un immense moment de bonheur et de partage, quelle fierté pour notre club que d'accompagner ces femmes qui se battent chaque jour contre la maladie.

Quel programme pour 2022 ?

Pour cette seconde phase de championnats, de nombreuses rencontres sont prévues pour nos jaunes et bleues entre les matchs du groupe Élite 1, Fédérale 1, U18 et U15 !

D'ailleurs, la première rencontre de notre équipe d'Élite 1 aura lieu à domicile le dimanche 16 janvier 2022 face à l'équipe de Bobigny, équipe que nos Romagnatoises ont vaincu 15 à 7 lors du match aller.

Et au-delà des rassemblements sportifs notre club a encore pour volonté en 2022 de réunir ses partenaires, ses joueuses, ses équipes sportives et ses bénévoles autour de différents événements !

Le club adresse ses vœux !

L'ASM Romagnat Rugby Féminin profite de ce bulletin municipal pour adresser ses vœux pour l'année 2022 à chacun, que celle-ci vous profite !

Nous avons hâte de continuer à vous rencontrer dans les tribunes de notre terrain Michel-Brun lors des rencontres sportives.

Suivez-nous sur nos réseaux: asm-romagnat.fr

Contactez-nous : partenaire@asm-romagnat.fr



AS Romagnat Plongée

C'est reparti !

La saison 2020-2021 s'est bien terminée par notre traditionnelle sortie du mois d'octobre qui nous a permis de nous retrouver à La Ciotat, avec le Club Plongée Passion, qui nous a proposé des plongées autour de l'île verte, malgré une mer bien agitée. Mais que ça fait du bien de se retrouver tous, avec notre bonne humeur et notre envie d'aller explorer les fonds marins.

Passage de niveau en prime, félicitations à nos trois plongeurs qui ont validé avec succès leur passage de niveau NITROX : Sophie Guillot, Michel Fernandez et Eric Savel. L'assemblée générale du 23 octobre dernier nous a permis de dire au revoir à notre secrétaire Sophie Guillot qui, après 10 ans de loyaux services, a préféré laisser la main, non sans une touche nostalgique... Merci à toi Sophie, mais toujours présente avec nous pour plonger ! Bienvenue à Brigitte Guerrero qui prend la relève et devient la secrétaire de la section plongée de l'AS Romagnat.



La saison 2021-2022 ne fait que commencer, tout reprend... un petit mot de la PSP (Plongée Sportive en Piscine), le « meeting des grands crus » à Dijon, a été la 1^{ère} compétition annulée pour cause COVID, elle a donc été le 11 décembre, la 1^{ère} à nous accueillir pour une nouvelle saison tant attendue par les PSPEURS du Club... à bientôt pour de nouveaux résultats.



Retrouvez toutes les coordonnées des associations romagnatoises sur le site www.ville-romagnat.fr

Prochain bulletin municipal

La date limite de remise des contributions est fixée au 4 mars 2022, pour le bulletin N° 108 (parution en mai 2022).

Merci de transmettre séparément articles et photos, sans mise en page, au service communication : service-com@ville-romagnat.fr

Non, la démocratie ne s'arrête pas le jour des élections et heureusement.

La démocratie, c'est une majorité **ET** une opposition, un pouvoir **ET** un contre-pouvoir.

Dès le début de cette mandature, nous avons inscrit notre rôle dans « *une dimension de contrôle civique, de veille citoyenne* », sans opposition systématique mais au contraire constructive.

Nous réaffirmons notre désir d'une politique non éloignée des problèmes du quotidien.

Parmi les valeurs qui nous ont conduits à être élus, la transparence figurait en bonne place.

Nous nous y tenons par le biais de nos newsletters (14 à ce jour) expliquant notre positionnement face aux décisions de la majorité. En effet, les procès-verbaux publiés sur le site de la mairie ne font apparaître aucune intervention, aucun questionnement des élus d'opposition, aucune question diverse alors que cela fait partie de l'ordre du jour.

Face à l'absence de transparence, nous enregistrons les conseils municipaux et les diffusons en totalité ou partiellement pour que chaque citoyen puisse se forger sa propre opinion voire entendre certaines petites phrases.

Nous nous interrogeons sur la gestion des ressources humaines de la commune avec le départ de nombreux agents et la démission de l'élue en charge de ce secteur. Alors que la majorité parle de stabilisation du personnel municipal, nous nous inquiétons des mouvements d'agents territoriaux et des difficultés et des rotations dans la mission certes délicate des Ressources Humaines.



Chaque dossier est étudié attentivement. Nous ne restons pas les bras croisés, et nos interventions et questionnements visent toujours le bien commun.

Nous questionnons sur les nombreux projets urbanistiques (Treille, Gergovia, Condamine, Prat, rue de Metz). Nous avons demandé une cartographie des logements vacants sur la commune.

Nous sommes sceptiques sur la participation citoyenne à géométrie restreinte même si nous reconnaissons qu'il s'agit là, d'une nouvelle gouvernance. Nous souhaiterions plus ample concertation et non un tirage au sort d'une portion congrue d'habitants sur des projets structurant comme le devenir de l'ancien FLEP (un mois et demi après la date limite, nous attendons toujours le résultat de cet exercice). Il faudra parler aussi du futur de la salle polyvalente, André Raynoird.

Environnement : la commission « développement durable et biodiversité » se réunit peu. Le poste créé en urgence en **Décembre 2019** (*propagande électorale oblige !*) attend toujours d'être pourvu... Pourtant, la vigilance écologique serait de mise. Après l'abattage des marronniers que nous avons dénoncé et la forte artificialisation des sols, réapparaît le dossier des déchets d'Opme et de leur traitement. Chacun se renvoie la balle de la responsabilité : « C'est pas moi, c'est l'autre »

Nous pensons que la majorité doit dire ce qu'elle fait et faire ce qu'elle dit, à nous bien sûr et à vous avant tout, n'oubliant pas que c'est lorsqu'on travaille en complète concertation qu'on arrive à faire adhérer à ses projets.

Les élus d'« **Imaginons Romagnat** »

Maryse ROY, Paul SUTEAU, Valérie DUMAS

Chères Habitantes, Chers Habitants,

Depuis le début de ce 2^{ème} mandat et dans un contexte particulièrement compliqué, nous avons déjà réalisé ou démarré plus de la moitié des actions de notre programme sur lequel vous nous avez élus. Et même au-delà, comme le projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie que nous souhaitons conserver sur notre territoire.

Au quotidien, nous poursuivons notre engagement pour l'environnement, la participation citoyenne et la qualité de vie, dans la proximité et le dialogue :

➤ avec vous, en groupes de travail :

- mobilité douce (schéma cyclable)
- urbanisme (ZAC multisites, devenir du site de l'ancien FLEP)
- concours d'idées annuels (parc de Tocqueville, Puy Giroux pour 2020).

➤ avec les agents communaux :

- harmonisation du temps de travail pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022
- pérennisation du télétravail expérimenté depuis 2019
- restructuration des services en adéquation avec les moyens humains et les besoins de la collectivité, suivi des carrières en favorisant la promotion interne
- organisation de la cuisine centrale cantonale, opérationnelle en temps et en heure : 1200 repas/jour, de qualité, très appréciés des consommateurs ! Le projet de coopération locale agricole et alimentaire se poursuit
- mise en place de la Convention Territoriale Globale (CTG) : c'est l'adoption de projets communs enfance-jeunesse à l'échelle du canton (et non plus dans chaque commune) en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales
- analyse des besoins sociaux (Centre Communal d'Action Sociale CCAS)
- engagement pour les droits de l'Enfant au niveau local, et sensibilisation à la solidarité internationale, en s'inscrivant dans la démarche « VILLE AMIE DES ENFANTS ».

➤ avec les services de Clermont Auvergne Métropole (CAM) :

- en travaillant au quotidien avec le pôle de proximité : voirie et entretien (hivernage), éclairage public, gestion des déchets...
- en représentant Romagnat dans les différentes commissions et groupes de travail, entre autres : règlement local de publicité intercommunale (RLPi), plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), plan d'aménagement du développement durable (PADD), schéma directeur cyclable, INSPIRE, activités sportives et culturelles.

➤ en siégeant dans différentes instances :

Notamment : Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), Territoire d'énergie Puy-de-Dôme (TE63), Etablissement public foncier (EPF) Auvergne, Syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Auzon (SIAVA), Syndicat intercommunal soins à domicile (SISAD), CLIC Gérontonomie.

Une année 2021 bien remplie, 2022 s'ouvre avec de nouveaux enjeux.

En dépit de la situation sanitaire, notre dynamique est intacte pour œuvrer au plus près de vos attentes et relever les défis qui se présenteront.

Que 2022 vous apporte santé, convivialité, prospérité, en faisant le plein d'énergie et d'enthousiasme, d'audace dans vos objectifs !

Prenez soin de vous et des vôtres.



Une équipe engagée, des actions durables !

Les élus de la majorité municipale

agiresemblepourromagnat@gmail.com

Bonne Année 2022 !

Recensement de la population 2022

**Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !**

Encore plus simple par internet :

 le-recensement-et-moi.fr



**Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.**